

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE 29 juin 2022

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES EN EXERCICE : 27

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES PRÉSENTS : 13

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS ABSENTS : 14

- AYANT DONNÉ POUVOIR : 9

- N'AYANT PAS DONNÉ POUVOIR : 5

Le 29 juin 2022 à 18h00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise, dûment convoqué par le Président, s'est réuni à la salle de conférence de la mairie de Tignes, sous la présidence de Monsieur Yannick AMET, Président.

VU La loi 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire et visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid-19, assouplit les conditions de quorum pour réunir les organes délibérants des collectivités et de leur groupements, les commissions permanentes des conseils départementaux, et régionaux, et les bureaux des EPCI à fiscalité propre : seule la présence d'un tiers des membres est requise. Le quorum s'apprécie en fonction des membres présents ou représentés. Chaque élu membre de ces instances peut détenir deux procurations. Elle prolonge jusqu'au 31 juillet 2022 le régime de sortie de l'état d'urgence sanitaire.

PRÉSENTS

Bourg-Saint-Maurice : Guillaume DESRUES, Laurent CHELLE, Frédéric BATAILLE, Cécile UTILLE-GRAND

Les Chapelles : Paul PELLECUER

Montvalezan : Jean-Claude FRAISSARD, Thierry GAIDE

Séiez : Mathieu LECLERCQ

Sainte-Foy-Tarentaise : Yannick AMET, Daniel EUSTACHE

Tignes : Serge REVIAL

Val d'Isère : Véronique PESENTI-GROS

Villaroger : Alain EMPRIN

EXCUSÉS AYANT DONNÉS POUVOIR

Laurence REGNIER donne pouvoir à Cécile UTILLE-GRAND

Gérard VERNAY donne pouvoir à Thierry GAIDE

Nicolas MORIN donne pouvoir à Laurent CHELLE

Morgan LE LANN donne pouvoir à Guillaume DESRUE

Lionel ARPIN donne pouvoir à Mathieu LECLERCQ

Joëlle CAMPERS donne pouvoir à Mathieu LECLERCQ

Capucine FAVRE donne pouvoir à Serge REVIAL

Franck MALESCOUR donne pouvoir à Yannick AMET

Patrick MARTIN donne pouvoir à Véronique PESENTI-GROS

EXCUSÉS

Françoise BESNARD

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Serge REVIAL

2022-69 APPROBATION DU PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES 2022-2027 (PLPDMA)

Le vice-président en charge de la commission Eau-assainissement/déchets-tri/GEMAPI, indique que les collectivités doivent élaborer et suivre un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) suite au décret 2015-662 du 10 juin 2015.

Le 14 septembre 2015, le décret est entré en vigueur et la démarche de planification rendue obligatoire pour l'ensemble des collectivités à compétence « collecte des déchets ménagers ».

Il doit expliciter :

- L'état des lieux des acteurs concernés
- Les objectifs visés de réduction des déchets ménagers et assimilés
- Les mesures à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs
- Les moyens humains, techniques et financiers nécessaires ainsi que les partenaires sollicités
- Le calendrier prévisionnel de mise en œuvre

Le vice-président précise que la procédure réglementaire prévoit la constitution d'un comité spécifique en charge de la mise suivi annuel du programme. Ce comité sera constitué très prochainement pour assurer la bonne mise en application de ce document.

Une fois adopté ce programme sera rendu public et transmis au préfet de région et à l'ADEME dans l'optique de pouvoir solliciter des subventions de soutien.

ANNEXE 1 : PLPDMA

VU le décret 2015-662 du 10 juin 2015, relatif à l'élaboration d'un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés ;

VU la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés 2022-2027 ;
- **APPROUVE** sa mise en application.

AINSI FAIT ET DÉLIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

**Le Président,
Yannick AMET**





8 rue Célestin Freppaz BP n°1 – 73 707 SÉEZ cedex
04.79.41.01.63 - contact@hautetarentaise.fr
www.hautetarentaise.fr

PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (PLPDMA 2022 - 2027)

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE HAUTE TARENTEAISE



TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	4
CONTEXTE	5
DIAGNOSTIC	11
GESTION ET PREVENTION DES DECHETS	38
ECO-EXEMPLARITÉ DE LA COLLECTIVITÉ	53
SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC	55
LES AXES PRIORITAIRES CIBLÉS ET LE PROGRAMME D'ACTIONS	57
ANNEXE 1 PLANNING PRÉVISIONNEL DES ACTIONS DE 2022 A 2026	58
ANNEXE 2 RÉSULTATS DE LA CARACTÉRISATION SUR OMR DE 2010	59
ANNEXE 3 ETAT DES LIEUX CONSOMMATION DE PAPIER CCHT	61
ANNEXE 4 ACTIONS	62

INTRODUCTION

L'augmentation de la population et l'évolution de nos modes de consommation contraignent les collectivités compétentes en matière de déchets à développer toujours plus de solutions et de services afin de collecter et traiter toujours plus de déchets.

De trop grandes quantités sont encore enfouies ou incinérées. Pour les déchets qui peuvent être valorisés, la collecte et le traitement (transport, tri, recyclage, transformation...) restent très coûteux et consommateurs d'énergies. Le meilleur déchet étant celui que l'on ne produit pas, le concept de prévention apparaît dans la réglementation française dès 1992.

La prévention des déchets permet alors de préserver les ressources naturelles et de mieux maîtriser l'énergie ainsi que les coûts de gestion du service public. L'enjeu, pour les collectivités, est alors de promouvoir la réduction à la source comme une opportunité et de repenser notre consommation, à tous les niveaux.

L'Etat a souhaité renforcer ces pratiques en rendant obligatoire la mise en œuvre d'un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) pour les collectivités organisatrices de la collecte, sur la base du programme national de prévention. L'objectif du PLPDMA est de décliner les objectifs nationaux et régionaux à l'échelon local en mettant en œuvre une planification des actions avec des objectifs chiffrés.

L'objectif de ce programme est donc de dessiner une nouvelle ligne conductrice de réduction de déchets, propre au territoire et à ses acteurs sur les 5 prochaines années (2022-2027).

CONTEXTE

La prévention des déchets : définition et champ d'action de la collectivité

Qu'est-ce que la prévention des déchets ?

Le cadre réglementaire européen et français définit la prévention des déchets comme « toutes les mesures prises avant qu'une substance, une matière ou un produit ne devienne un déchet lorsque celles-ci concourent à la réduction d'au moins un des items suivants :

- ✓ la quantité de déchets générés y compris par l'intermédiaire du réemploi ou de la prolongation de la durée d'usage des substances, matières ou produits ; Il s'agit de prévention quantitative.
- ✓ les effets nocifs des déchets sur l'environnement et la santé humaine ; Il s'agit de prévention qualitative.
- ✓ la teneur en substances nocives pour l'environnement et la santé humaine dans les substances matières produits »¹.

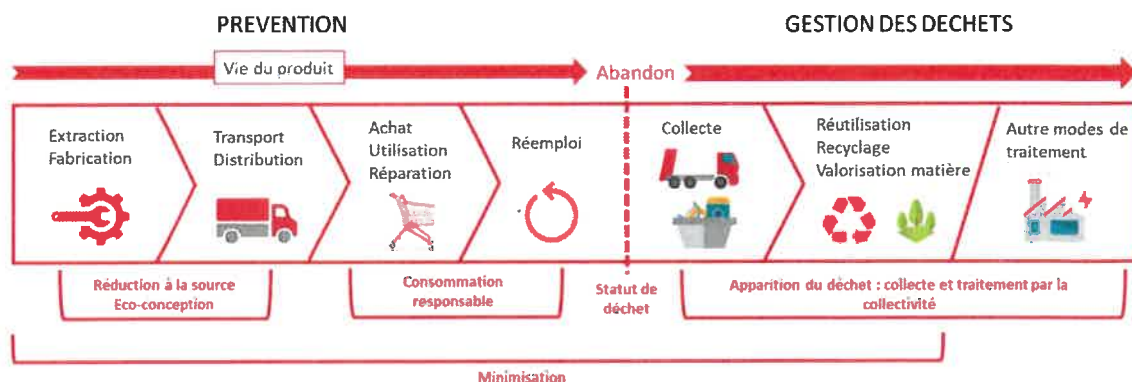
La réduction des déchets concerne donc à la fois les quantités de déchets générées mais aussi leur nature (réduire la teneur en substances nocives) et leurs impacts sur la santé humaine et l'environnement.

Délimitation du champ d'action de la collectivité

La prévention a vocation à agir sur tout le cycle de vie du produit : de l'extraction des matières premières à l'allongement de la durée de vie d'un produit (réparation), en passant par les choix de consommation. On distingue la prévention des déchets en amont (mesures à l'initiative des fabricants et distributeurs) et la prévention en aval (à l'initiative du consommateur final), ainsi que la limite des champs d'actions entre la prévention et la gestion des déchets.

Le champ d'actions du PLPDMA se situe donc en amont de la prise en charge du produit par la collectivité (avant d'avoir le statut de déchet) et après sa conception et sa distribution.

Le périmètre de la prévention et de la gestion des déchets



Limite entre prévention et gestion des déchets

La prévention des déchets étant liée à la compétence de collecte et traitement de la collectivité, son champ d'action correspond aux déchets gérés par la collectivité, c'est-à-dire les déchets ménagers et assimilés (DMA) (**ordures ménagères + tri sélectif + déchets apportés en déchèterie**).

Ces déchets sont ceux collectés auprès des ménages et des professionnels ; la cible des actions de prévention ne se limite donc pas aux foyers mais s'étend à une partie des professionnels, ainsi qu'aux administrations et aux établissements publics et privés.

Les leviers d'action et de changement de comportement relèvent avant tout :

- ✓ des choix de consommation
- ✓ de pratiques permettant de limiter les gaspillages (alimentaires, vestimentaires, matières premières, etc.)
- ✓ de pratiques permettant l'allongement de la durée de vie des produits
- ✓ de pratiques permettant de gérer à la source les biodéchets

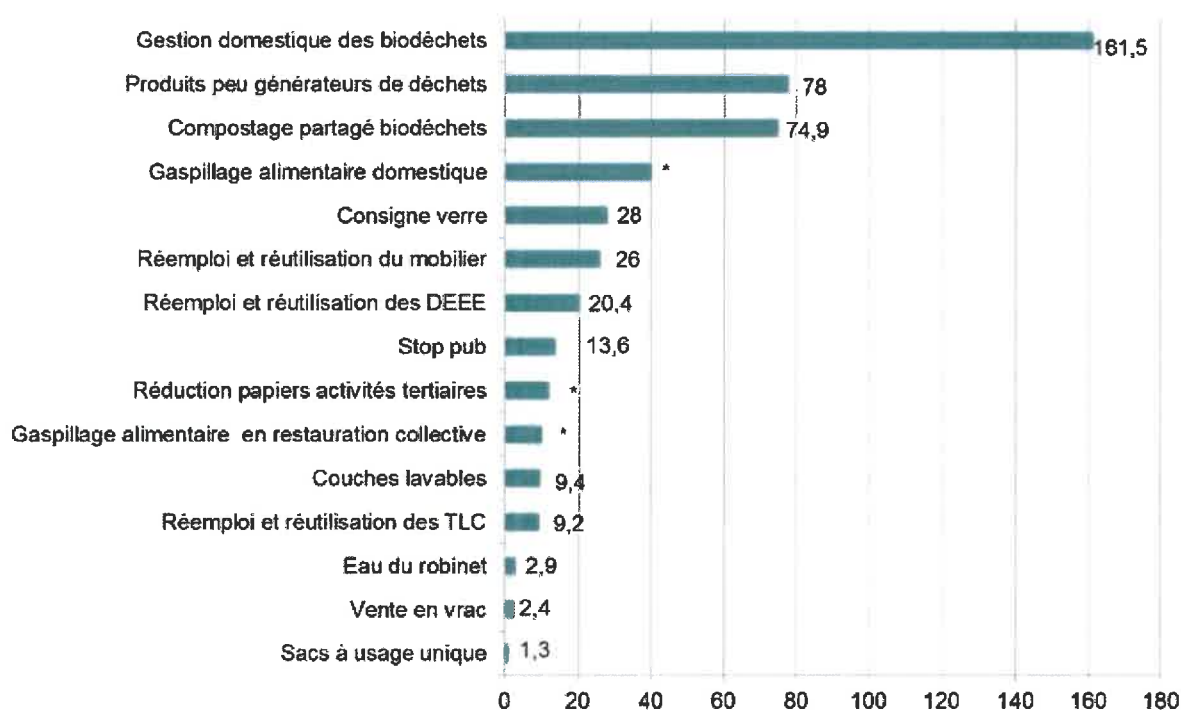


Figure 1 Potentiels gisements évités (moyenne par habitant -source Ademe)

Objectifs nationaux des programmes de prévention des déchets

L'élaboration des programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) est obligatoire depuis le 1er janvier 2012, conformément à l'article L. 541-15-1 du code de l'environnement.

Le plan national de prévention des déchets (PNPD) fixe les orientations stratégiques de la politique publique de prévention des déchets et décline les actions de prévention à mettre en œuvre. L'élaboration d'un plan de prévention des déchets s'inscrit dans le cadre défini par le droit européen et le code de l'environnement.

Le PNPD fixe des objectifs quantifiés à atteindre d'ici 2030 :

- Réduire de 15 % les quantités de déchets ménagers et assimilés produits par habitant,
- Réduire de 5% les quantités de déchets d'activités économiques par unité de valeur produite,
- Atteindre l'équivalent de 5% du tonnage des déchets ménagers en matière de réemploi et réutilisation,
- Réduire le gaspillage alimentaire de 50%.



Figure 1 Source - Ministère de la Transition écologique

La directive cadre Déchets européenne, et sa transposition en droit français place la prévention au sommet des priorités des politiques de gestion des déchets : elle considère en effet que « le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas » et établissent que toute décision relative à la gestion des déchets est classé par ordre de priorité :

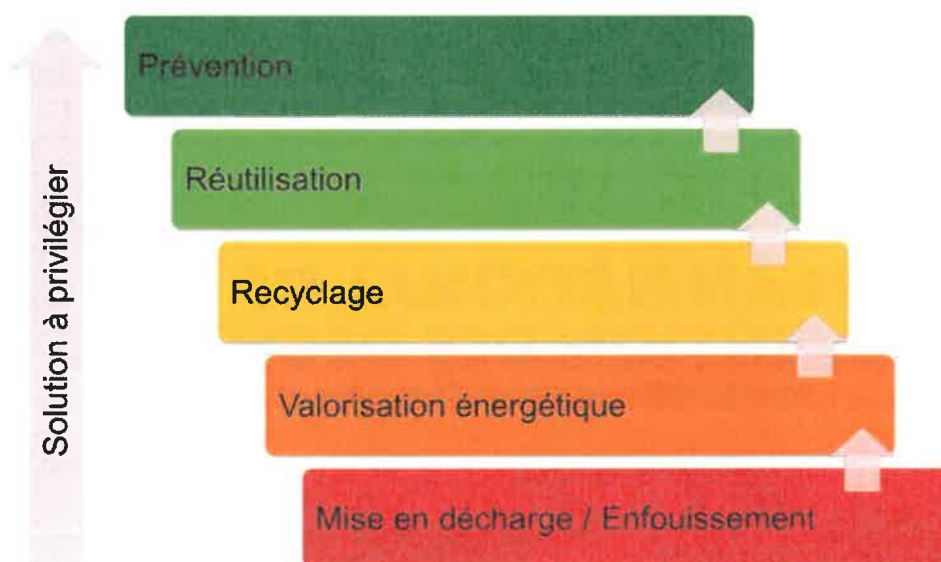


Figure 2 Hiérarchie des modes de gestion des déchets

Le territoire de la Haute Tarentaise

Le territoire de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise (8 communes) se situe en région Auvergne-Rhône-Alpes, dans le département de la Savoie à la frontière italienne. Ce territoire de montagne s'étire sur une cinquantaine de kilomètres environ depuis la commune des Chapelles jusqu'à celle de Val d'Isère ; commune, où l'Isère (la rivière de fond de vallée) prend sa source. Les altitudes varient de 840 mètres à Bourg Saint Maurice en vallée à 3 816 mètres à l'Aiguille des Glaciers, toujours sur la commune de Bourg Saint Maurice (autre point culminant de la vallée : le Mont Pourri avec ses 3 714 mètres).



La Haute-Tarentaise est vaste : 57 000 hectares situés entre différents massifs et vallées : le Beaufortin au nord, le massif du Mont Blanc et le Val d'Aoste (Italie) à l'Est, la vallée de la Maurienne au sud et le massif de la Vanoise au sud-ouest.



16 382
habitants



57 000
hectares

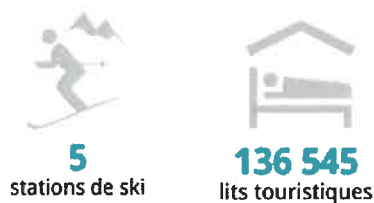


8
communes



4
déchetteries

La Haute-Tarentaise est un territoire touristique réputé pour ses stations de ski mondialement connues Tignes et Val d'Isère, Les Arcs, La Rosière et Sainte Foy Tarentaise. De 16 500 habitants à l'année, la Haute Tarentaise accueille plusieurs milliers de visiteurs chaque semaine en hiver dans les stations et les villages. En été, la Haute Tarentaise attire également de nombreux randonneurs et cyclistes pour ses richesses naturelles, patrimoniales et culturelles dans des panoramas magnifiques. Elle accueille également de gros évènements sportifs tels que le Tour de France, l'UTMB...



L'économie de la vallée est principalement tournée vers le tourisme (hôtellerie, restauration, commerces, domaines skiables...) et les services.

Les compétences de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise

La CCHT assure plusieurs compétences :

- Aménagement de l'espace
- Actions de développement économique et touristique
- Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés
- Aire d'accueil des gens du voyage
- GEMAPI
- La politique du logement et du cadre de vie
- La gestion et l'entretien de l'École de Musique de Haute Tarentaise
- Actions en faveur des personnes âgées et/ou handicapées
- Actions en faveur de la Petite Enfance
- Actions en faveur de la Jeunesse
- Gestion de la chambre funéraire
- Maintenance des relais de télévision

LE PLPDMA projet 2022-2027

L'élaboration d'un Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) est obligatoire depuis un décret du 10 juin 2015 (n°2015-662). Il détaille, à l'échelle du territoire, les actions et les moyens à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs fixés au niveau national.

Il s'agit de la totalité des déchets produits (ordures ménagères + tri sélectif + déchets apportés en déchèterie). Il est alors important de souligner que la réduction doit s'effectuer sur la totalité de ces déchets.

L'objectif de réduction est défini sur 5 ans (2022-2027) basé sur une évaluation des gisements, de la population et des spécificités du territoire.

Le présent document constitue la synthèse de l'ensemble des éléments à considérer dans le cadre de l'élaboration d'un Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) pour la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise :

- Un diagnostic de territoire;
- L'organisation de la gestion des déchets du territoire ;
- Un programme d'actions et ses objectifs;
- La planification et les moyens nécessaires pour la mise en œuvre sur 5 ans

Il s'agit de délivrer un message fort aux habitants, professionnels, vacanciers, de les sensibiliser et de les accompagner dans leurs changements de pratique, ainsi que de favoriser l'action de multiples partenaires et relais engagés dans une démarche de prévention des déchets en Haute-Tarentaise.

La Gouvernance du PLPDMA

Le programme d'actions proposé ci-après doit être soumis à l'avis d'une **Commission de Suivi (CDS)**. Elle est composée de :

- Le directeur général des services
- du directeur des services techniques
- des coordinatrices du service réduction des déchets
- De l' élu référent aux déchets
- et d'élus volontaires de la commission environnement de la CCHT.

Elle se concerte à minima 2 fois par an. Elle est le lieu de dialogue et d'échanges afin de valider collégialement les orientations stratégiques du PLPDMA et permet de préparer l'approbation des documents par le conseil communautaire.

DIAGNOSTIC

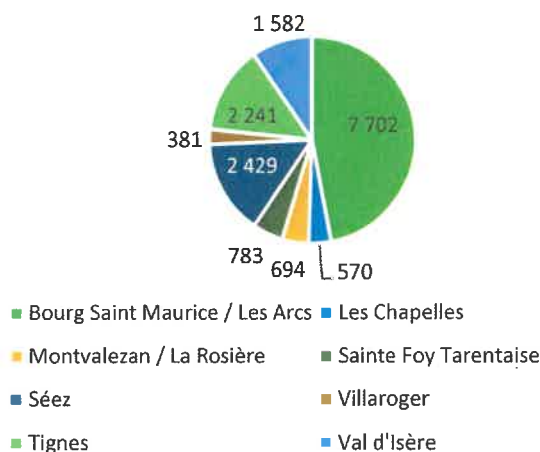
Démographie et répartition de la population

La population permanente

Entre dispartche et concentration

En 2017 le territoire comptait 15 789 habitants dont plus de la moitié est située en vallée. Le territoire se structure autour du pôle urbain principal de Bourg Saint Maurice autour duquel rayonnent des villages, des hameaux.

Répartition démographique Haute Tarentaise



Si la densité de population n'est que de 27 habitants/km² elle est peu représentative de la réelle densité de population au niveau local puisque les communes comprennent de grands espaces montagnards accidentés et inadaptés pour la construction d'habitat. Beaucoup d'habitants vivent donc en appartement ou dans des maisons proches les unes des autres. Par ailleurs, elle ne reflète que la densité en période dite « creuse » non touristique.

Des ménages réduits

La taille des ménages moyenne est en constante baisse, partant de 3.5 personnes en 1968 à 2.1 par foyer en 2017. Cela peut s'expliquer par un fort exode des jeunes adultes et adolescents en quête de travail, d'établissements adaptés à leurs études ou de vie culturelle.

Par ailleurs, la tendance des naissances sur le territoire est également à la baisse passant de 220 naissances en 2010 à 150 en 2017.

Enfin, on constate qu'une part importante des seniors vit seule à son domicile. En effet, en 2017, 30% des plus de 60 ans et 50% des plus de 80 ans vivaient isolés.

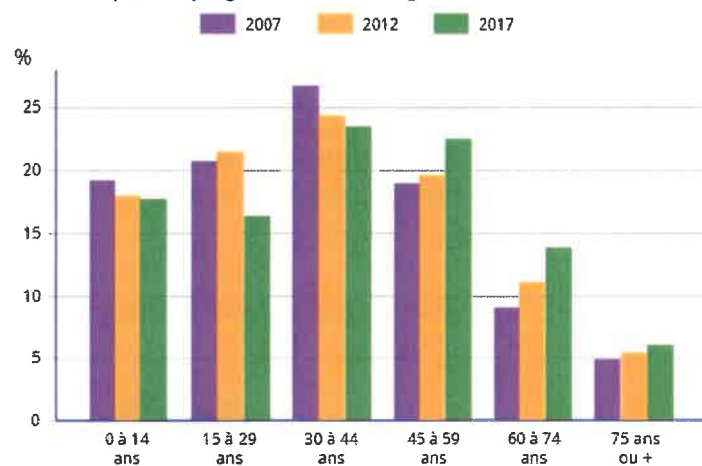
L'âge de la population

Plus de 20% de la population a plus de 60 ans. Les actifs constituent une part importante des habitants puisque la tranche d'âge des 30 – 60 ans représente environ 45% de la population totale.

On observe un vieillissement de la population depuis 2007 qui peut lui aussi s'expliquer par la baisse du nombre de naissances et l'exode des jeunes.

POP G2 - Population par grandes tranches d'âges

POP G2 - Population par grandes tranches d'âges



Sources : Insee, RP2007, RP2012 et RP2017, exploitations principales, géographie au 01/01/2020.

Forces

- Une grande partie de la population potentiellement à la retraite pourrait se montrer disponible pour la mise en place de projets
- La proximité des habitats et le faible nombre d'habitants à l'année peut constituer une opportunité pour créer du lien
- La mise en place de projets novateurs et écologiques pourrait potentiellement intéresser la jeune génération qui tend à partir du territoire

Faiblesses

- La concentration des habitants et le manque d'espace entre les logements peut constituer un frein pour la mise en place de composteurs de quartiers
- L'éloignement géographique de certains foyers de population demande du temps de déplacement
- Une grande partie de la population active 25-60 ans, est peu disponible surtout durant la saison d'hiver
- L'isolement de certaines personnes complique l'accès à l'information

Pistes d'actions

- Organiser des réunions d'information dans les villages
- Tisser des liens avec les associations de quartier et de village
- Mettre en place des appels à projet pour les associations

La population non permanente

Les emplois saisonniers

La forte activité touristique draine également une population non négligeable de saisonniers.

A titre d'exemple en 2019 sur les stations des Arcs en hiver on dénombre 3300 emplois saisonniers. Sur la station de Tignes, on en dénombre plus de 3600. Parmi ces saisonniers une part importante employée par des Tour-Opérateurs est d'origine étrangère (Royaume Uni, Danemark...). Une part importante est également employée par de grosses structures comme les Clubs Med. A titre d'exemple, la station de La Rosière en 2019 la station de La Rosière totalisait 550 saisonniers. Avec la création du nouveau Club Med, la station en enregistre 570 de plus.

Les travailleurs non-résidents

Enfin, le territoire est également impacté par la présence de personnes travaillant à la journée sur le secteur. Bourg Saint Maurice draine par exemple des habitants des territoires voisins (Aime, Moûtiers, Aigueblanche). Par ailleurs, beaucoup d'ouvriers ne résidant pas en Haute Tarentaise occupent des postes sur les nombreux chantiers de constructions en cours sur le territoire.

Forces

- Les travailleurs non-résidents constituent une cible intéressante car ils viennent à l'année sur le territoire
- Ils peuvent avoir un attachement fort pour le territoire global de la Tarentaise
- Ils acquièrent des habitudes de consommation (repas du midi/courses)
- Certains saisonniers travaillent le soir et sont disponibles l'après-midi
- La création d'évènements ou d'ateliers peut être propice à la rencontre pour les travailleurs saisonniers
- Certains réseaux sociaux sont très actifs chez les saisonniers (ex Facebook)

Faiblesses

- Le renouvellement constant des emplois saisonniers complique la sensibilisation
- Le rythme de travail saisonnier ainsi que les horaires souvent décalés sont peu propices à la sensibilisation
- Beaucoup de saisonniers arrivent d'autres territoires où la gestion des déchets diffère
- L'aspect éphémère de la saison est peu propice à un attachement au territoire (cf peu d'envie de le protéger)

Pistes d'actions

- Organisation d'ateliers zéro déchet en station
- Organisation d'un évènement sur la « fast fashion » (troc / conférences / expo / ateliers de réparation)
- Renforcer l'usage de contenants réutilisables pour les travailleurs qui se restaurent le midi
- Développer le compostage ou le lombricompostage en entreprise
- Renforcer la communication sur le tri et le zéro déchet auprès des employeurs qui hébergent leurs saisonniers
- Renforcer la communication sur les réseaux sociaux

La population touristique

La part des résidences secondaires

L'attractivité du territoire induit une part importante de logements secondaires. En effet, selon l'observatoire de la Savoie, les résidences principales ne constitueraient que 23% de l'habitat. Ceci s'explique également par la présence de maisons situées en altitude qui appartiennent à des familles occupant des résidences principales en vallée (fruits de l'héritage historique local).

Les vacanciers

Le territoire est fortement marqué par l'activité touristique (saison d'hiver et été). A titre d'exemple durant la saison d'hiver 2018/2019 on a enregistré près de 6.9 millions de nuitées pour l'ensemble de territoire.

Cette population touristique se concentre surtout sur les stations de Tignes, Val d'Isère, Ste Foy Tarentaise, La Rosière et les Arcs.

Des vacanciers de nombreuses nationalités viennent sur le territoire (pays limitrophes et nordiques). A titre d'exemple, en 2018 à Tignes, 45% de la clientèle était d'origine étrangère dont près de 30% d'origine britannique. La station accueille aussi des vacanciers des pays de l'Est ou d'outre Atlantique comme les Etats Unis et le Canada.



Forces

- Les habitants en résidence secondaire ont vraisemblablement un attachement marqué au territoire ainsi que des liens avec le voisinage
- Les vacanciers d'été séjournent généralement plus longtemps qu'en hiver et peuvent avoir davantage d'ouverture pour la protection de l'environnement local

Faiblesses

- Le rythme et la courte période des vacances d'hiver est peu propice à la sensibilisation poussée. Les vacanciers sont là pour rentabiliser leurs vacances.
- Les origines multiples des vacanciers compliquent l'accès à l'information (nécessité de s'adapter à la langue)
- La clientèle ciblée haut de gamme est demandeuse d'un certain standing et la réduction des déchets peut être un frein à ce standing (selon les actions mises en place)

Pistes d'actions

- Maintenir la présence sur les stations durant l'été
- Renforcer le partenariat avec les offices du tourisme
- Trouver des moyens de communiquer avec les propriétaires de résidences secondaires (ex mise en place du compostage, achat en vrac...)

Le logement en Haute-Tarentaise

Une part importante du logement collectif

Du fait de la topographie locale, environ 85% de l'habitat est constitué de logements collectifs (appartements) et de résidences contre 15% de maisons. Ces résidences sont gérées par des copropriétés ou des bailleurs (OPAC).



Figure 1 Exemple de logement collectif senior en vallée



Figure 2 Exemple de logements collectif en station

L'importance des logements en location touristique

La majorité de ces logements collectifs sont destinés à de la location pour la clientèle touristique.

A titre d'exemple en 2019 la capacité totale de meublés classés était de 14 411 lits.

Forces

- D'expérience les bailleurs sont assez réactifs et enthousiastes concernant les projets de compostage collectifs
- La proximité du voisinage peut constituer un levier pour la mise en place d'animations autour de la réduction des déchets
- La centralisation de la population permet d'optimiser la diffusion d'information (porte à porte, boitage, affichage)
- **La loi AGECE effective au 1^{er} janvier 2022 prévoit l'obligation pour les syndicats de co-propriété d'informer les règles locales de tri, l'adresse et les modalités d'accès aux déchèteries. Cette information doit être affichée dans les locaux réservés aux ordures ménagères des immeubles dont ils ont la gestion et transmise une fois par an aux occupants et copropriétaires.**

Faiblesses

- Le fonctionnement lourd des copropriétés (votes, assemblées générales, éloignement des propriétaires) peut compliquer la mise en place d'actions de type compostage collectif
- Les immeubles sont généralement propices aux dépôts d'encombrants à proximité des CSE (non identifiables)
- Il n'est pas toujours facile d'identifier les logements habités à l'année des logements loués pour le tourisme
- Les propriétaires de meublés font régulièrement des travaux et peuvent générer des déchets parfois à proximité des CSE ou en déchèterie
- Certains immeubles ne disposent pas de lieux d'affichage libre

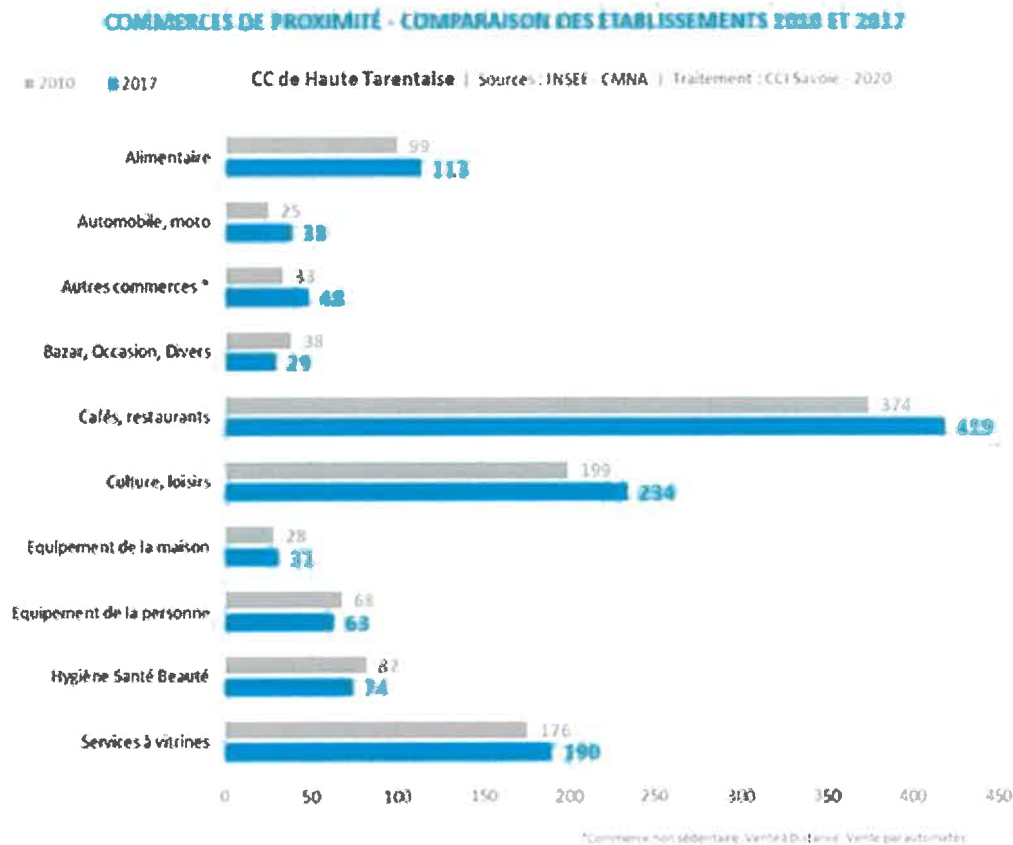
Pistes d'actions

- Développer la communication autour du compostage collectif en pied d'immeuble
- Développer la communication autour du lombricompostage
- Encourager la mise en place de jardins partagés
- Communiquer sur les filières de matériaux de seconde main pour la rénovation de logements
- Recenser les habitats collectifs qui hébergent de nombreux habitants à l'année et notamment les co-propriétés (cf Loi AGECE)
- Identifier les gardiens de ces immeubles et travailler avec eux sur les modalités de diffusion d'information

Activité économique et sociale

Les commerces de proximité

Une grosse majorité des commerces de proximité est en lien avec l'activité touristique. Ainsi nous observons sur le territoire une surreprésentation des cafés et restaurants, activités de loisirs, et des activités de services (« services à vitrine » banques, assurances, agences immobilières, pressing).



La particularité de ces entreprises est qu'elles fonctionnent de manière saisonnière pour la plupart (en particulier les cafés & restaurants) et observent des moments d'inactivité ou d'activité limitée en intersaisons.

Il n'est pas rare également que plusieurs commerces appartiennent au même propriétaire (en particulier en station).



Figure 3 Exemple de place des commerces à Arc 1950

Forces

- Cibler les propriétaires de plusieurs enseignes permet de gagner en efficacité
- Les cafés et restaurants sont de gros producteurs de déchets et il existe de nombreuses actions efficaces en termes de réduction des déchets pour ces professionnels
- De nombreux outils existent également pour les magasins d'ameublement
- La REP jouets, articles de sport et outils de jardin va ouvrir de nouvelles opportunités et forcer les professionnels à se pencher sur le réemploi de ces produits
- Les agences immobilières sont de bons relais pour diffuser de l'information
- Certains établissements sont gérés par des groupes ce qui permet d'optimiser la sensibilisation (ex Tignes Développement, Val d'Isère tourisme)

Faiblesses

- Il peut être difficile de capter les gérants d'entreprise du fait de la saisonnalité (très pris en saison – peu présents en intersaison)
- Certains établissements (loisirs ou bar) ont des horaires spécifiques
- **La situation sanitaire et les difficultés connues par les entreprises rendent délicate la sensibilisation aux déchets**
- Le turn-over du personnel oblige à réitérer les messages de sensibilisation

Pistes d'actions

- Elaborer un guide et une note dédiée aux professionnels de la restauration et de l'alimentation
- Elaborer un guide et une note dédiée aux professionnels de l'hébergement
- Elaborer un guide et une note dédiée aux commerces de détail
- Utiliser les relais d'information pour la diffusion (mairie, agences immobilières, union des commerçants...) voire organiser des réunions d'information
- Renforcer la prestation de diagnostic en proposant davantage de solutions pour les préconisations (base de données des bonnes pratiques et des solutions sur le territoire)
- Valoriser les professionnels engagés (ex témoignages / portraits...)

La création de nouvelles entreprises

La tendance du territoire concernant la création d'entreprises est à la hausse depuis 2015, enregistrant 380 créations en 2020 parmi lesquelles on dénombre 245 entreprises individuelles. Cette tendance se confirme en station où les enseignes de petits commerces changent régulièrement.

A noter que cette tendance va certainement évoluer compte tenu de la crise sanitaire.

Forces

- L'arrivée de nouveaux professionnels peut générer de nouveaux partenariats

Faiblesses

- La visibilité du service sur le sujet est complexe
- Le turn-over de professionnels suppose de passer du temps à les former et les informer

Pistes d'actions

- A l'image des courriers pour les nouveaux arrivants, créer un package à diffuser pour les nouveaux commerces qui s'installent

Le secteur du BTP

Le secteur du BTP quant à lui est aussi important sur le territoire. En effet, depuis des années les stations sont dans une dynamique d'expansion, construisent de nouveaux hébergements et rénovent d'anciennes bâtisses.

Ces chantiers génèrent de nombreux déchets tels que des gravats, de la ferraille, du plâtre, des encombrants, du bois, des déchets électriques. En 2019, la déchèterie des Brévières (qui dessert les stations de Val d'Isère et de Tignes) par exemple a généré plus de 167 T de plâtre et plus de 620 T de gravats.



Figure 4 Exemple de chantier en cours à Tignes

Forces

- De nombreux chantiers génèrent des surplus de matériaux de qualité qui sont pour le moment éliminés en déchèterie
- Des filières de récupération de ces matériaux sont en train de s'organiser
- Une REP est en train de s'organiser pour ce secteur (actée d'ici fin 2022)

Faiblesses

- Nombre de ces entreprises ne sont pas basées sur le secteur et sont donc difficiles à toucher
- Beaucoup d'entreprises passent directement par un prestataire pour éliminer leurs déchets
- Certains déchets terminent à proximité ou à l'intérieur des conteneurs
- On constate peu de sensibilité de ce secteur sur la question des déchets
- Des mégas chantiers ne cessent de s'implanter

Pistes d'actions

- Renforcer la connaissance du service sur ce secteur (rencontre des acteurs ex Nantet, visites de structures spécialisés dans le réemploi des matériaux et dans le recyclage, veille sur les innovations du secteur)
- Recenser les principales entreprises présentes sur le territoire
- Elaborer un guide et une note dédiée aux professionnels du BTP

L'importance des activités de soin

Les nombreux établissements professionnels liés aux soins (aides à domicile, EHPAD, maisons de retraite) sur le territoire s'expliquent par le vieillissement de la population.

On compte ainsi sur le territoire :

- 1 Hôpital
- 1 maternité
- 1 EHPAD (Saint Michel à Bourg Saint Maurice)
- 1 résidence en autonomie (La Roselière à Bourg Saint Maurice)
- 1 résidence senior (Clos Emprin à Bourg Saint Maurice)
- Plus d'une soixantaine d'aides à domicile

Mais aussi par l'activité sportive intense du territoire en période hivernale. En 2019 par exemple, on comptait plus de 17000 consultations en imagerie, et près de 12000 consultations d'urgence. En parallèle on compte aussi de nombreux cabinets médicaux en station, mais aussi des professionnels de la rééducation, des kinésithérapeutes, ostéopathe...

Enfin, c'est aussi la situation géographique du fond de vallée qui conditionne la présence d'un hôpital, d'une maternité, et de nombreux services à la personne.

Ces activités de soin génèrent de nombreux déchets spécifiques tels que des DASRI (8 Tonnes pour le Centre hospitalier), des textiles hygiéniques, des biodéchets (27 tonnes pour le centre hospitalier liés à la prise de repas) mais aussi de nombreux déchets recyclables (cartons brun, cartonnettes, papiers, flacons).

Forces

- Les structures d'activités de soin sont bien impliquées dans le tri et ont été formées
- Les professionnels disposent de salles d'attente qui peuvent permettre de relayer des informations sur la réduction des déchets
- Il existe de nombreux retours d'expérience de réduction des déchets dans le secteur
- **La législation sur les médicaments à l'unité ouvrira des portes pour la réduction des déchets**
- L'équipe DD du centre hospitalier a été renouvelée et dispose du soutien de la direction

Faiblesses

- L'activité intense en saison peut compliquer la mise en place de gestes de réduction des déchets chez certains professionnels
- Le partenariat avec les indépendants est à développer
- Le centre hospitalier génère beaucoup de jetables en cuisine

Pistes d'actions

- Diffuser régulièrement les supports de communication dans les salles d'attente
- Proposer des diagnostics de structure
- Elaborer un guide et une note dédiée aux professionnels de la santé
- Communiquer sur la législation sur les médicaments à l'unité

Activité touristique

Le tourisme constitue le poumon économique de la Tarentaise et de la Haute Tarentaise en particulier avec ses 5 grosses stations de ski.

La saisonnalité

Il est concentré sur plusieurs moments forts de l'année :

- Noël : 2 semaines
- Février : 4 semaines
- Avril : 4 semaines
- Juillet & août : 8 semaines

Mais tend à s'intensifier également entre ces périodes en raison de l'afflux de vacanciers étrangers et de Tour-Opérateurs.

Les vacances types

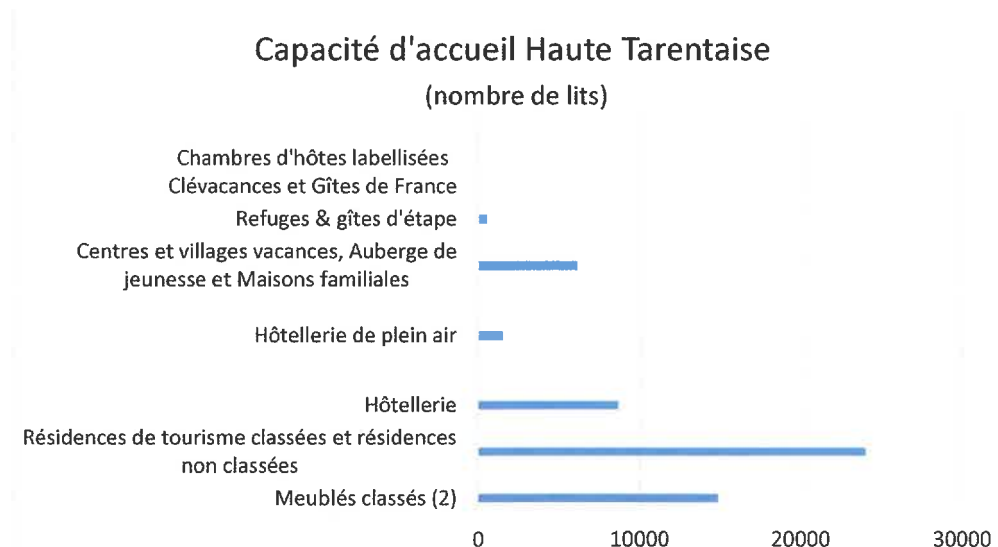
En hiver, un séjour dure en moyenne 7 jours, et coûte entre 1500€ et 2500€ pour une famille de 4 personnes. Il comprend la location du logement, du matériel, la demi-pension et l'achat de forfait. L'activité est centrée sur la pratique de sport d'hiver.

En été, un séjour dure plus longtemps et le séjour est centré sur la pratique de sports de pleine nature (randonnée, escalade, activités d'eau), et sur les visites du patrimoine local.

Les hébergements touristiques

Les capacités d'hébergements

Lorsque l'on s'attarde sur les capacités d'accueil du territoire, on réalise que les hébergements dominants sont les appartements meublés classés, les résidences de tourisme, l'hôtellerie de plein air ainsi que les villages vacances, auberges de jeunesse. Les nuitées en refuge, en gîte ou chambre d'hôte constituent une part beaucoup plus réduite de l'hébergement.



Les types d'hébergements

Les hébergements touristiques au niveau local sont multiples. Certains ont déjà mis un pied dans la réduction des déchets et souhaitent traiter les biodéchets sur place ou les faire collecter. D'autres peinent à trier les déchets en interne et à sensibiliser leurs vacanciers sur le sujet.

- **Chambre d'hôtel**

Ici les repas sont consommés à l'extérieur dans des restaurants. Il y a rarement un système de collecte sélective en interne dans les chambres ou aux étages. Les déchets sont liés à l'activité de restauration en interne, au nettoyage des chambres, à la maintenance, à l'administration.

- **Appartement meublés**

Les repas peuvent être préparés sur place ou consommés à l'extérieur dans des restaurants. Il y a rarement un système de collecte sélective en interne dans les chambres ou aux étages. Certains bâtiments sont équipés de poubelles de tri dans les locaux à poubelles en bas d'immeuble mais de manière générale

les vacanciers sont plutôt invités à jeter leurs déchets à l'extérieur dans les conteneurs semi-enterrés situés sur la voie publique.

Ces établissements sont gérés par des syndicats de copropriété, ou des tour-opérateurs.

Ils posent parfois problème dans la gestion des déchets sur le terrain, notamment les jours de départ car il arrive que les déchets accumulés pendant la semaine finissent entassés au pied des conteneurs semi-enterrés.

A noter que certains groupes de location de meublés ont un partenariat avec les CCHT pour mettre le tri en place via un système de sac en kraft.

- **Chambre ou appartement en centres de vacances**

Les repas sont généralement pris sur place dans le restaurant collectif mais peuvent également être pris à l'extérieur sous forme de pique-nique. Ces structures sont également équipées de bars. Ici peu de déchets sont produits par les vacanciers si ce n'est de la petite restauration d'en cas la journée.



Ils sont liés à l'activité de restauration en interne, au nettoyage des chambres, à l'animation, aux clubs enfants, à la maintenance, et à l'administration.

Le personnel saisonnier ainsi que la direction sont changeants dans ce type de structure.

- **Chambre d'hôte ou gîtes**

Les repas peuvent être pris chez l'habitant (généralement le petit déjeuner), préparés sur place ou pris à l'extérieur. Les principaux déchets sont liés à la préparation de repas ou d'en cas.

- **Refuges**



Les repas sont généralement cuisinés sur place par le gardien. Les randonneurs ont peu de déchets et il leur est demandé de les redescendre en vallée pour éviter une gestion des déchets complexe en altitude.

A noter que certains refuges en Tarentaise sont déjà engagés dans la réduction des déchets, proposant des piques nique 0 déchet, des soirées débats sur le sujet ou des supports de communication pour sensibiliser les vacanciers. Certains possèdent également des poules auxquelles ils peuvent donner des biodéchets.

- **Campings**

De la restauration rapide est souvent proposée aux vacanciers mais ils cuisinent majoritairement leurs repas. Ce type d'hébergement peut donc être un gros générateur de déchets (plastique, biodéchets). Il génère également des déchets verts liés à l'entretien des espaces verts, mais aussi des déchets liés à l'entretien des sanitaires. Le camping Huttopia est engagé dans un label environnemental et met un site de compostage collectif à disposition des vacanciers.

- Zoom sur les Club Med

La Haute-Tarentaise compte 5 villages Club Med sur son territoire.

Les vacanciers disposent ici d'une restauration en buffet à volonté ainsi que d'un service de bar en continu. Les déchets produits sont nombreux et découlent principalement de l'activité de restauration, du bar, mais également de la maintenance, des services d'animations, des boutiques de souvenirs et de vêtements, et de l'administration. A titre d'exemple, sur la période de décembre 2021 à mars 2022 le village d'Arc 1600 a généré plus de 24T de verre.



Les biodéchets sont normalement collectés en cuisine et stockés en chambre froides mais dans la pratique il semble difficile de faire appliquer ce geste aux équipes.

Le personnel est majoritairement international et change de saison en saison voire pendant la saison. Les chefs de services sont également très changeants.

La clientèle est elle aussi internationale.

Certains villages sont labellisés Green Globe, label qui contient un volet environnemental et de nombreux critères sur le tri et la réduction des déchets.

Forces

- Chambre d'hôtel

Les initiatives en faveur de la réduction des déchets et de la préservation de l'environnement, peuvent faire partie de la politique de la direction et constituer un plus pour l'image de la structure. (ex réduction du papier/gaspillage en cuisine/pas de cadeaux de bienvenus jetables...)

- Appartement meublés

La gestion s'apparentant à celle d'un logement classique, il est possible de sensibiliser les vacanciers sur des postes clés : cuisine, salle de bain via de la signalétique ou des outils mis à disposition. Passer par des organismes de référencement permettrait de gagner du temps pour sensibiliser les professionnels.

- Chambre ou appartement en centres de vacances

Le volet « animation » de la structure peut être propice à la mise en place d'actions. La pression pour réaliser des économies sur les budgets peut constituer un levier intéressant

Faiblesses

- Chambre d'hôtel

Le service est généralement plus luxueux que dans d'autres types d'hébergements et certains standards (ex bouteille d'eau dans les chambres) peuvent être difficiles à modifier et justifier.

- Appartement meublés

L'indépendance des vacanciers laisse peu de regard sur leurs pratiques.

- Chambre ou appartement en centres de vacances

Il y a un gros turn-over dans les équipes même dans la direction ce qui laisse peu de place pour des projets de sensibilisation sur le long terme. Le personnel de cuisine et de salle est généralement peu sensibilisé aux pratiques environnementales.

- Refuges

L'approvisionnement des structures est ponctuel et il peut être difficile de cuisiner du frais sans emballage. L'altitude peut rendre la pratique du compostage compliquée, en

notamment autour du gaspillage alimentaire, de l'utilisation de produits d'entretiens naturels, de l'utilisation de matériel de récupération (déco, animations).

Passer par le siège de la structure permettrait de gagner en légitimité et donnerait du poids au discours.

- Chambre d'hôte ou gîtes

Gestion s'apparentant à celle d'une maison. Parfois la possibilité de disposer d'un jardin pour faire du compost. Généralement gage de qualité, la restauration réalisée par l'hôte peut facilement comporter des caractéristiques du 0 déchet (ex pas de jetable au petit déjeuner). Le rapport privilégié entre hôte et le convive peut également être propice à la sensibilisation.

Passer par des organismes de référencement permettrait de gagner du temps pour sensibiliser les professionnels.

- Refuges

L'isolement dans la nature peut être propice à la mise en place d'actions en faveur de l'environnement et de la réduction des déchets. Le gardien peut avoir de la légitimité à encourager certaines pratiques.

- Campings

Le volet animation des campings peut permettre d'y inclure des actions 0 déchet. L'emplacement dans la nature peut permettre la pratique du compostage. L'accueil d'un marché de producteurs au sein de la structure peut favoriser l'achat en vrac.

- Les Club Med

Le cadre du label, s'il est vraiment valorisé et assimilé en interne peut constituer un bon support pour la mise en place d'actions de réduction des déchets.

particulier en hiver. La clientèle devient de plus en plus exigeante en termes de standards d'accueil.

- Campings

Selon la taille de la structure, il peut être compliqué de sensibiliser les vacanciers en masse. La direction est souvent sur tous les fronts et il peut être difficile d'intégrer ce volet dans la gestion de leur camping. Le mode de vie camping signifie souvent que l'on simplifie la nourriture au maximum et il peut donc être générateur de déchets plastiques d'emballage.

- Les Club Med

Certains critères de la labellisation Green Globe ne sont que partiellement adoptés par les structures.

Le gros turn over de personnel complique la formation et la sensibilisation des équipes. Le modèle « all inclusive » génère beaucoup de gaspillage. La clientèle typée luxe internationale paraît peu sensible aux problématiques de la réduction des déchets.

Pistes d'actions

- Faire une note informative pour les loueurs particuliers voire une réunion d'échange (via les centrales de réservation)
- Diffuser de l'information via Gîte de France Savoie
- Diffuser des retours d'expérience d'hébergement engagés
- Valoriser les structures engagées
- Organiser des « opérations hébergeur témoin »

- Faire un état des lieux du gaspillage alimentaire et organiser les filières de valorisation (communiquer sur les différentes options)
- Accompagner les campings et gîtes dans le compostage de proximité
- Sensibiliser les saisonniers via des ateliers ciblés
- Soutenir le réemploi des meubles et objets lors d'opérations de rénovation
- Trouver de nouvelles actions inspirantes et innovantes hors du territoire

Les visites d'édifices

Enfin, si les vacanciers séjournent en Haute Tarentaise en priorité pour la beauté des paysages et la pratique d'activités sportives, le territoire compte tout de même quelques édifices fréquentés centrés sur la commune de Séez. Le plus visité de tous est l'Hospice du Petit St Bernard, situé sur la route du col menant vers l'Italie.

Séez :

- Hospice du Petit St Bernard = 15 593
- Le jardin Alpin la Chanousia = 3528
- La Filature Arpin = 1671
- Espace baroque St Eloi = 1250

Les déchets liés aux autres activités touristiques

Les déchets d'exploitation des remontées mécaniques

En raison de l'activité touristique hivernale intense, de nombreux déchets sont générés par l'exploitation des remontées mécaniques. On note par exemple la présence de déchets de ferraille, des pneumatiques, des déchets plastiques, du bois. Si la grande partie de ces déchets est orientée vers les déchèteries, une partie termine sa course sur les domaines skiables. A titre d'exemple, en 2018 lors de l'opération de ramassage de Val d'Isère, 345 kg de jalons et d'autres déchets d'exploitation ont été collectés sur le domaine.



Figure 5 Exemple de déchets d'exploitation

Forces

- Les domaines skiables disposent de responsables Qualité Sécurité Environnement qui peuvent être de

Faiblesses

- L'activité en elle-même est sujette aux intempéries et générera toujours des déchets (jalons, bois, ferraille)

bonnes portes d'entrée pour sensibiliser le personnel

- Ils disposent également de CE très actifs et d'outils d'information (portail internet, lettre du personnel etc...)
- Des filières sont déjà organisées pour le recyclage des skis
- Des opérations de ramassages sont organisées en station tous les ans depuis des années et peuvent constituer un moment opportun pour sensibiliser les usagers
- La fréquentation intense de ces lieux peut permettre de relayer des informations auprès des vacanciers
- La filière de récupération des articles de sports est lancée et va se développer sur le territoire

Pistes d'actions

- Proposer des diagnostics et formation de personnel + solution de compostage pour le personnel qui mange sur site
- Imaginer des filières de réemploi des jalons (ex jardins ?)
- Imaginer des filières de recyclage des déchets (ex polystyrène)
- Mettre en place une stratégie de communication sur les déchets sauvages en partenariat avec les domaines skiables

Les déchets sauvages

On constate également de nombreux déchets sauvages liés à la présence de vacanciers sur le territoire. Ces déchets se retrouvent par exemple sur les aires de repos ou de retournement lorsque les poubelles mises à disposition sont saturées. On les retrouve également sur les pistes de ski en particulier sous les télésièges lorsqu'ils sont emportés par le vent (papiers, plastiques), lâchés par inadvertance (gants, portables, bâtons, lunettes...) ou jetés volontairement (cf mégots).

A titre d'exemple la journée de ramassage organisée tous les ans à Val d'Isère a permis de collecter plus d'une tonne de déchets en 2018. De même à Tignes en 2019, 886 kg de déchets et 1315 mégots ont été collectés lors d'une journée de ramassage.



Figure 6 Exemple de déchets sauvages

Relais et points d'appui

Acteurs présents sur le territoire

Collectivités

La Communauté de Communes de Haute Tarentaise est constituées de 8 communes : Bourg Saint Maurice – Les Arcs

- Séez
- Val d'Isère
- Tignes
- Montvalezan La Rosière
- Sainte Foy Tarentaise
- Les Chapelles
- Villaroger

Associations

Certaines associations sont impliquées de longue date avec le service tri et réduction des déchets de la CCHT:

- *Vie Val d'Is* : est une association pour les employés de Val d'Isère et leur famille. Cette association est née de la volonté d'acteurs locaux d'améliorer les conditions de vie des personnes travaillant et résidant à Val d'Isère à l'année ou en saison. Elle est à l'initiative de plusieurs projets environnementaux (journée de l'environnement, Eco Move Day, ateliers 0 déchet) et intègre les principes du tri et de la réduction des déchets dans ses activités.
- *Echo Tignes* : est une association basée à Tignes dont les objectifs sont d'animer un festival éco-responsable (Echo Day), une journée sur le thème de la récupération des vêtements (La Fripe c'est chic), des jardins partagés, tout en créant du lien avec des ateliers divers. Ils assurent également la livraison de cabas de légumes et de fruits issus d'une agriculture raisonnée ou biologique.
- *Mieux vivre aux Arcs* : est une association qui propose des activités sportives, culturelles et qui soutient des projets à l'initiative d'habitant des stations des Arcs en les appuyant auprès des décideurs (OPAC, municipalité... etc). L'association est notamment à l'origine de deux sites de compostage et d'un jardin partagé.

- *Les Cocottes au potager* : est une association à l'initiative d'un jardin pédagogique partagé sur lequel un site de compostage a été installé. Elle entend organiser régulièrement des animations ouvertes au grand public.
- *Participer aux projets de Séz* : est une association d'habitants de Séz qui souhaite (entre autre) sensibiliser les habitants à la thématique du tri et développer le compostage sur la commune. Ils ont d'ores et déjà organisé une journée sur le jardin et sur le compostage en partenariat avec la CCHT ainsi qu'une visite du centre de tri et de l'UIOM.

D'autres n'ont pas encore réalisé de projets avec le service mais ont manifesté de l'intérêt pour la thématique :

- *Coup de pouce* : l'association récupère des produits alimentaires invendus et les distribue à des personnes dans le besoin. Elle propose également des meubles, objets, vêtements de récupération à des prix réduits. L'association souhaite notamment faire un travail de réduction des biodéchets.
- *La paroisse* : la paroisse locale souhaite s'engager dans des actions de protection de l'environnement et en particulier de la réduction des déchets en sensibilisant les paroissiens notamment via un projet de famille témoin 0 déchet.
- *La Ruchette* : a pour but de développer des liens sociaux entre les habitants.es de Haute-Tarentaise et des échanges entre les associations sociales, culturelles et humanitaires du territoire en mettant à leur disposition un Espace d'animation de la Vie Sociale. Elle prévoit notamment la mise en place d'un jardin partagé et d'un site de compostage.
- *Jetzyplu* : est une association basée à Bourg St Maurice qui organise des repair day et sensibilise les habitants au réemploi de palettes, à la réparation d'appareils électroniques.

Enfin, d'autres associations pourraient comporter un intérêt pour la mise en œuvre du PLP :

- *Antenne Colibris Tarentaise* : l'association se mobilise pour la construction de projets écologiques à l'échelle de la Tarentaise.
- *Le secours Catholique* : l'association récupère des dons de textiles et les mets en vente à moindre coûts dans sa boutique.
- *Vivre en Tarentaise* : est une association de protection de la nature
- *L'ensemble des associations de village ou de quartiers* : Avenir et animations des Arcs, Association du village de Montvenix, Bien vivre au villaret & à la Chenalettaz, La Berdeil/le Bérard, La Thuile village, Mieux vivre dans son quartier, Versant Hauteville-Gondon, Vivre au villaret, Vulmix notre village, le Regain Versoyen.
- *En vert et contre tous*: organisation de ramassages et sensibilisation aux déchets sauvages dans la zone de Bourg Saint Maurice

- *L'ensemble des associations de parents d'élèves* : Appel de Ste Bernadette, FCPE et PEEP (Fédération des conseils de parents d'élèves des écoles publiques), les parents décollent du centre,
- *ANTROPIA – Une montagne de ressources* : collectif visant à l'émergence d'une recyclerie - tiers lieux sur la Tarentaise consacrée au réemploi, au faire soi-même et à la sensibilisation sur l'économie-circulaire.



Figure 7 Association Vie Val d'Is



Figure 8 Association Echo Tignes

Etablissements scolaires

- Cité Scolaire (collège et lycée) Saint Exupéry : la structure a déjà collaboré à plusieurs reprises avec la CCHT sur la question du tri, du gaspillage alimentaire. Elle a entamé en 2019 un gros projet autour de la réduction des déchets en lien avec la CCHT. Projet qui n'a pu se terminer en raison du COVID19.
- 11 écoles élémentaires et 7 écoles maternelles : beaucoup d'entre elles manifestent tous les ans leur volonté de sensibiliser les enfants sur le tri et la réduction des déchets.

Établissements de soin et d'accueil

Les maisons de retraites, garderies, et maternité sont des structures relais qui permettent de sensibiliser les habitants à la prévention des déchets (notamment sur le volet cosmétiques, textiles hygiéniques, alimentation).

Offices du tourisme et organisateurs d'événements

Les offices sont le relais des informations au sein de la station. Ils accueillent les vacanciers, organisent des événements, travaillent avec les propriétaires de meublés et les commerces locaux. Leurs multiples casquettes permettent de sensibiliser différentes cibles.

A noter que la CCHT a enclenché un partenariat avec l'office de tourisme de Ste Foy Tarentaise et de La Rosière en 2021 pour organiser des ateliers zéro déchet en front de neige.

Maisons des saisonniers

Trois stations bénéficient d'une maison des saisonniers (Val d'Isère, Tignes, et Les Arcs). Elles ont pour mission d'accueillir et de faciliter l'intégration des saisonniers. Vie Val d'Is et Tignes manifestent

régulièrement de l'intérêt pour sensibiliser leurs adhérents. Un nouveau partenariat est enclenché avec la maison des saisonniers des Arcs.

Société de remontées mécaniques et stations de ski

La demande d'accompagnement des stations de ski en ce qui concerne le tri et la réduction des déchets est forte. En effet, certaines d'entre elles sont déjà engagées dans un label (Green Globe par exemple) et souhaitent acquérir le label Flocon Vert (plus complet) afin de se démarquer. A ce jour, les stations de Tignes, Les Arcs et La Rosière ont déjà fait appel aux services de la CCHT.

Association de commerces et grandes surfaces

Les associations de commerçants sont peu nombreuses mais actives localement. L'UMIH (Union des métiers et des industries de l'hôtellerie) a par exemple enclenché depuis des années un travail de réflexion autour de la question des biodéchets. Cette dernière est en attente de solutions de la part de la CCHT.

L'UCA les Échoppes Boraines et l'association des commerçants des Eucherts (La Rosière) réalisent également la promotion du commerce de proximité et de l'artisanat. Elles pourraient constituer un relais d'informations.

Le territoire accueille 3 grandes surfaces : Lidl, Intermarché et Super U. A ce jour seul le Super U est engagé dans une logique de réduction des déchets (développement des produits en vrac, acceptation et communication autour des contenants réutilisables).

Gestionnaires de logements

Plusieurs syndicats de copropriété sont présents sur le territoire. Ils sont susceptibles d'être relais d'information notamment pour les actions concernant le compostage collectif. Voici les syndicats présents sur le territoire :

Syndic copro

- | | |
|-------------------------|----------------------|
| - GIS immobilier | - La croix de Savoie |
| - CIS immobilier | - Les Chavonnes |
| - Tignes Immobilier | - Gacon Immobilier |
| - Foncia Alpes Dauphiné | - Omajor Services |
| - Elegna | - L'Adret |
| - LCM | - Les Glières |

- Cie des Alpes
- Syndic Coopératif – La Rosière
- SOGIRE

Bailleurs sociaux

- OPAC
- La Foncière Logement
- La Savoisienne Habitat
- CCAS de la Communes de Tignes

Prestataires

La CCHT est amenée à travailler avec différents prestataires.

- Tri Vallée : s'occupe de la collecte du textile, des DASRI, et des Skis.

- Nantet : s'occupe de la collecte des matériaux en déchèterie (ferraille, bois, encombrants, gravats, plâtre, DEEE, DEA).
- Trialp : s'occupe de l'exploitation des déchèteries, du quai de transfert des Brévières, de la collecte des huiles chez les professionnels ainsi que de la collecte des déchets chimiques en déchèterie.

Forces

- Le tissu associatif est bien développé et de nombreuses structures sont déjà entrées en relation avec le service réduction des déchets de la CCHT
- D'autres associations peuvent se révéler utile pour le développement d'actions sur le territoire
- Les collectivités manifestent un intérêt grandissant pour s'impliquer dans une démarche de réduction des déchets
- Les maisons des saisonniers sont intéressées pour développer des partenariats
- Les établissements scolaires sont actifs en termes de sensibilisation et demandeurs de projets.
- Les établissements disposent la plupart du temps d'espace en extérieur, bétonné ou herbeux qui permettent la mise en place de composteurs et de poulaillers. Certains sont déjà équipés
- A noter que la Cité Scolaire de Bourg Saint Maurice dispose déjà d'une table de tri pour les biodéchets qui sont pour le moment jetés aux OM.

Faiblesses

- Certaines stations ne possèdent pas de maison des saisonniers, ni d'associations actives (ex Ste Foy, Montvalezan La Rosière)
- Il n'y a pas de liens à ce jour avec les gestionnaires de logement
- Il n'y a pas de communication à ce jour entre les grandes et petites surfaces et la CCHT
- Les liens avec les prestataires sont bons mais peuvent être approfondis
- Quelques écoles n'utilisent pas le composteur collectif qui leur est dédié

Pistes d'actions

- Participer aux forums des associations en leur faisant un état des services proposés
- Développer des actions avec les maisons des saisonniers
- Soutenir les collectivités qui veulent s'impliquer dans un diagnostic
- Etoffer l'offre d'animations et de projets autour du zéro déchet pour les scolaires
- Enclencher un dialogue avec les grandes et petites surfaces

- Approfondir les liens avec les prestataires (multiplier les retours de terrain / organiser des visites de structures...)
- Etablir un état des lieux des associations
- Relancer les composteurs collectifs dans les écoles
- Envisager des solutions de lutte contre le gaspillage alimentaire
- Déployer des poulaillers test dans les écoles

Relais de communication

Type de média			Contact
Collectivités	CCHT	Brèves de l'interco (trimestriel) Site internet Page Facebook	Chargée de communication
	Les Chapelles	Bulletin municipal (annuel ou bi-annuel)	
	Bourg Saint Maurice	Le P'tit Borain (trimestriel)	Chargé de communication
	Val d'Isère	Val Info (Trimestriel)	
	Tignes	Lettre de Tignes (Trimestriel)	Chargé de communication
	Montvalezan	La lettre de Montvalezan	
	Séez	Val Joli	
Presse	Dauphiné Libéré	Quotidien	
	Tarentaise hebdo	Hebdomadaire	
	La Savoie	Hebdomadaire	
	Info News	Mensuel	
	Actu montagne	Mensuel	
Radios	Radio Val		
	R Tignes/R Les Arcs		
	Radio altitude		
Blog & sites internet	infohautetarentaise.bl ogspot.com		

	https://www.seevaldisere.com/		
Groupes Facebook	Les saisonniers de Val d'Isère		
	Les saisonniers des Arcs		
	Val D'Isere Seasonaires with The Echo		
	Bourg St Maurice saisonnaires		
	Les saisonniers des Arcs et des alentours		
	Friends of Sainte Foy Tarentaise		
	What's on in Tarentaise		

Les évènements clés

Les gros évènements

De l'activité touristique du territoire découle également l'organisation de nombreux évènements de plus ou moins grande ampleur. Ces évènements peuvent être générateurs de plusieurs types de déchets issus principalement de la restauration à emporter, des ravitaillements, ou des buvettes.

- Bouteilles de verre
- Canettes
- Bouteille en plastique
- Emballages de vente à emporter (recyclables ou non recyclables)
- Mégots
- Gobelets
- Biodéchets

Auxquels s'ajoutent les déchets liés à l'organisation de l'évènement (cartons, décoration, flyers, brochures, affiches, etc...).

Afin de nous rendre compte de l'ampleur de ces évènements voici ci-dessous un petit tour d'horizon de leur fréquentation en 2019:

Bourg Saint Maurice/ Les Arcs :

- Les Arcs Film Festival : 21 300
- Printemps du ski aux Arcs avec l'ensemble des temps forts : 3 500
- Académie Festival de Musique des Arcs : plus de 10 000 auditeurs

- Fête de l'Edelweiss – le défilé : 3 000
- Salon de l'Agriculture de montagne : 20 000
- TDS : 2 000
- UTMB : 2 800
- La Démonagnée – le défilé: 4 000
- Winter Film Festival : 17 000
- Marché de Noël de Bourg Saint Maurice : 2 000



Figure 9 Ravitaillement de l'UTMB à Bourg Saint Maurice



Figure 10 Salon de l'agriculture à BSM

Val d'Isère :

- Festival Aventure & Découverte à Val d'Isère = 7800
- Foire Avaline = 7500
- Classicaval – Opus = 734
- Premières traces : 1800



Figure 11 Foire Avaline

La Rosière :

- Fête des vins = 650
- Festival vent d'Est = 3500

Les rencontres sportives

Le territoire est également impacté par l'organisation d'événements sportifs en particulier durant la période hivernale. A titre d'exemple, en 2019 la station de Tignes a accueilli plus de 20 événements sportifs réunissant à chaque fois une centaine de professionnels nationaux et internationaux (sportifs

coachs). Ces événements peuvent être générateurs de déchets puisque selon l'importance de l'évènement des pots d'accueil leur sont proposés voir de la restauration via un service traiteur.

Les marchés



L'évènementiel local est aussi marqué par la présence de marchés de producteurs sur le territoire. On compte ainsi 3 marchés à l'année (Bourg Saint Maurice, Val d'Isère et Tignes), ainsi que des marchés d'été (Ste Foy, La Rosière, Bourg Saint Maurice) et d'hiver (La Rosière).

Les marchés de producteurs peuvent générer différents types de déchets tels que : des cagettes (plastique ou bois), des sacs plastiques, des biodéchets, des emballages de vente à emporter, des papiers.

Les brocantes & vides greniers (et bourses aux skis?)

A cela s'ajoutent de nombreux petits événements locaux tels que des brocantes, des vides greniers ou des fêtes de village. En voici quelques exemples.

Bourg Saint Maurice/ Les Arcs :

- Vide grenier de l'ADMR
- Vide grenier de l'école Ste Bernadette
- Bourse à la cité scolaire

Val d'Isère : ?

La Rosière :

- Vides grenier de l'association des Eucherts

Séaz

- Bourse aux ski
- Vide grenier

Tignes :

- La fripe c'est chic

Les vides greniers génèrent peu de déchets car les objets sont achetés ou récupérés par leurs propriétaires. Néanmoins il peut y avoir des déchets liés à la petite restauration et à la boisson (bouteilles de verre, bouteilles en plastique, canettes, briques, biodéchets, emballages de vente à emporter). Ils sont en revanche un moyen efficace de remettre des objets dans le circuit afin d'éviter leur élimination.

Force / Opportunités

- Un intérêt grandissant pour la présence du stand réduction des déchets durant l'été
- Des évènements de type « vide grenier » qui permettent de faire le lien avec l'économie circulaire et la réduction des déchets
- De nombreux retours d'expériences d'actions sur des marchés qui pourraient être mis en application localement

Faiblesses / Menaces

- Peu de contacts avec les organisateurs d'évènements surtout en hiver
- Peu de visibilité sur les pratiques en termes de tri et de réduction des déchets
- De multiples évènements qui ne permettent pas au service d'être partout en même temps
- Une offre d'accompagnement trop légère pour l'ampleur de ces évènements
- Pas d'évènement sur le zéro déchet

Pistes d'actions

- Etoffer l'accompagnement au tri lors des évènements (nouveaux totems/signalétique/brigade du tri)
- Étoffer la flotte de gobelets réutilisables
- Encadrer des réflexions autour de la restauration lors de ces évènements
- Encadrer le tri des biodéchets lors de ces évènements
- Elaborer un guide de bonnes pratiques à l'usage des organisateurs
- Valoriser les organisateurs engagés
- Organiser un évènement autour du zéro déchet au niveau local

GESTION ET PREVENTION DES DECHETS

La collecte

La quasi-totalité du territoire est équipée de collecteurs semi enterrés, à l'exception de quelques professionnels qui bénéficient de bacs sur roulettes et de la station d'Arc 1950 qui ne disposent pas de ruelles mais d'un parking souterrain à l'intérieur duquel les camions ne peuvent pas circuler.

La collecte est assurée en régie pour le secteur médian (Montvalezan La Rosière, Ste Foy Tarentaise, Séez, Villaroger), par un prestataire pour le secteur de Bourg Saint Maurice les Arcs ainsi que les hameaux, et en régie par les communes pour les stations de Tignes et de Val d'Isère.

Le verre est collecté par un prestataire.



Figure 12 Exemple de conteneurs semi enterrés

Le traitement

Le traitement des déchets recyclables est effectué par Savoie Déchet dans le centre de tri de Chambéry.

Le traitement des ordures ménagères est majoritairement effectué à l'incinérateur de Chambéry. Il est occasionnellement expédié plus loin en période hivernale à l'incinérateur de Bourgoin, d'Athanol ou de Passy en raison de la saturation de l'UIOM de Chambéry. Il lui arrive d'être enfoui à Chatuzange ou composté à Penol.

Le verre quant à lui est expédié sur une plateforme de regroupement à Chamousset, et pour ensuite être refondu.

Force / Opportunités

- Savoie Déchet semble montrer un nouvel intérêt pour l'économie circulaire
- Les habitants, scolaires associations et collectivités du territoire sont demandeurs de visites du centre de tri et de l'UEVTD et de solutions concrètes pour réduire les déchets

Faiblesses / Menaces

- Les déchets font beaucoup de route pour être traités
- Les ETC et leur tri au nouveau centre de tri associé à la communication de masse autour du sujet pourraient faire de l'ombre à la nécessité de réduire les déchets.

Pistes d'actions

- Multiplier le nombre de visites du CDT et de l'UEVTD
- Proposer une solution virtuelle pour ceux qui ne peuvent pas le visiter
- Insister sur les solutions de réduction des déchets pendant les visites
- Communiquer davantage sur l'impact environnemental et économique des transports

Financement du service

Le service est financé par la TEOM et son budget annuel avoisine les 80 000€.

Tonnages

Répartition des tonnages

Le programme de prévention a pour objectif de réduire les déchets ménagers et assimilés pris en charge par la collectivité. Dans ce contexte, le gisement présenté inclut les déchets suivants :

- Ordures ménagères résiduelles incinérées
- Déchets collectés sélectivement (emballages recyclables et papiers)
- Les déchets collectés par l'intermédiaire des déchèteries

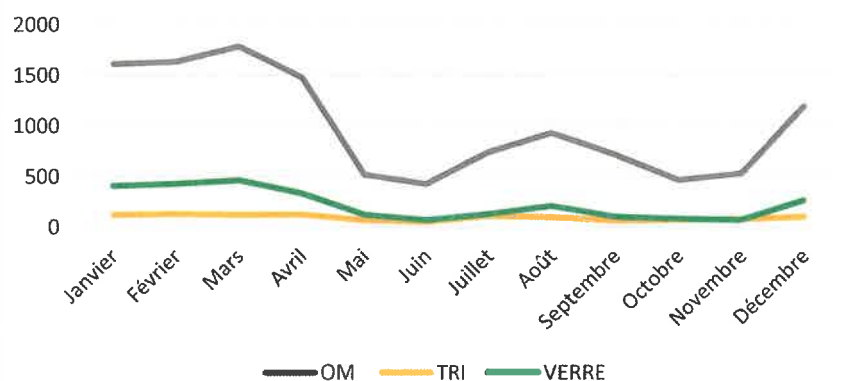
En 2019, les communes de Haute Tarentaise ont géré plus de 24 000 tonnes de déchets réparties de la manière suivante :

Données 2019		
	TONNAGES	RÉPARTITION
OMR	12004,95	49,79%
CS	2126,18	8,82%
VERRE	2656	11,02%
Total OMA	16787,13	
DECHETERIE	7322	
DECHETERIE SANS INERTES	5312	22,03%
TOTAL DMA	24109,13	100,00%

Les graphiques suivants permettent de visualiser l'impact de la saison touristique sur la production de déchets collectés en points de regroupement. On remarque clairement les périodes d'intersaison de mai à juin et de septembre à novembre. Le flux des ordures ménagères est clairement impacté, ainsi que celui du verre. Le flux des déchets recyclables en revanche ne connaît pas de variation aussi forte. A titre d'exemple le flux des OM est presque 4 fois plus élevé en janvier par rapport au mois de juin, et celui du verre 6 fois plus élevé, alors que le flux de déchets recyclables n'est que multiplié par 2.4.

La période COVID permet également de mesurer l'impact de la fréquentation touristique sur la production de déchets. A titre d'exemple, on constate une **différence de 1000 T de verre entre 2019 et 2021** en raison de la saison blanche connue par les stations en hiver 2021 !

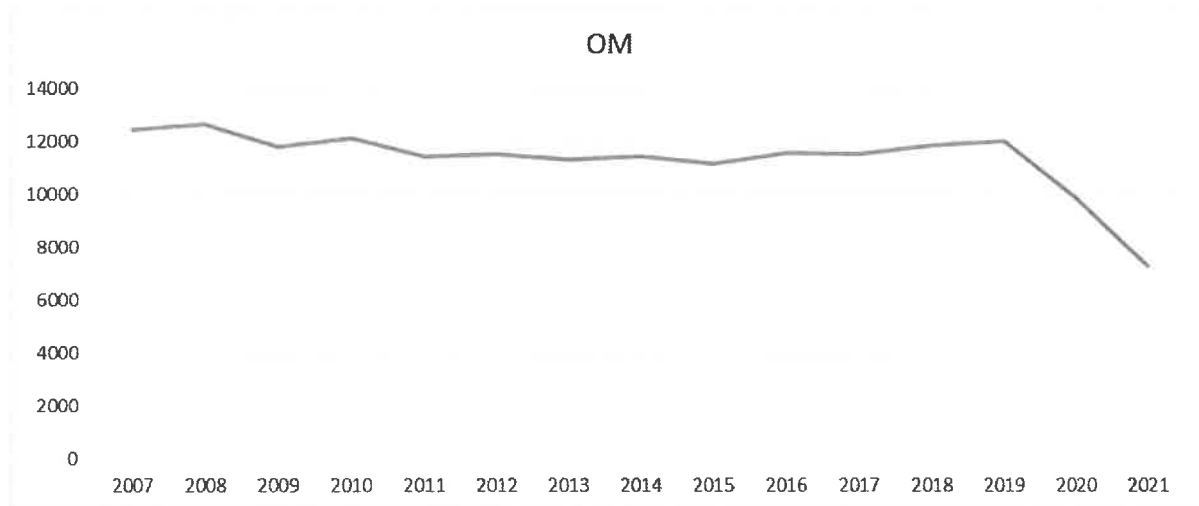
Répartition mensuelle des tonnages collectés annuellement (2019)



Evolution des tonnages

A noter que l'évolution des tonnages sur 2020 et 2021 n'est pas représentative de la tendance générale du territoire mais relate l'impact COVID.

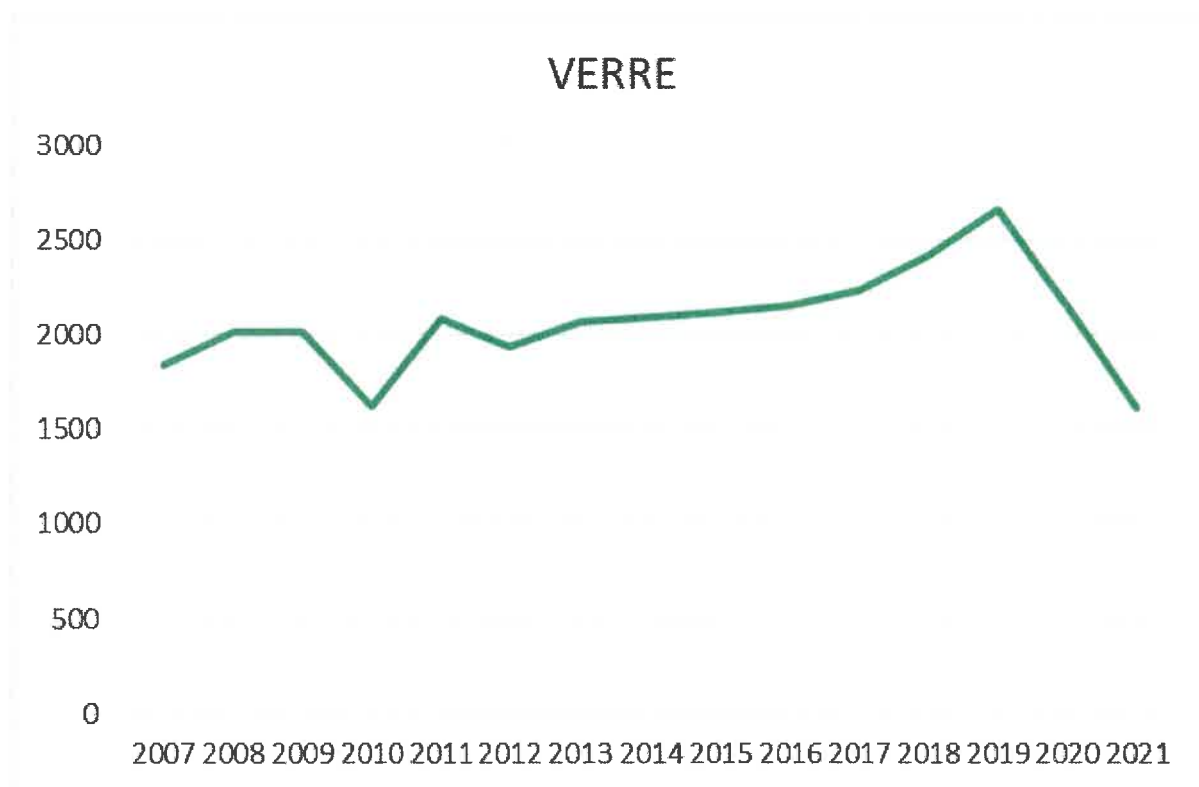
Depuis 2007 le territoire a connu une baisse constante des ordures ménagères jusqu'en 2015, passant de 12500 tonnes à 11178 tonnes. Depuis 2015 ce flux connaît une légère hausse atteignant les 12000 tonnes en 2019. Cela peut s'expliquer par l'accroissement de l'activité touristique et notamment par l'installation de grosses structures hôtelières telles que des Club Med. Ce flux est ensuite marqué par une très forte baisse en raison de la crise sanitaire et de la baisse de fréquentation touristique.



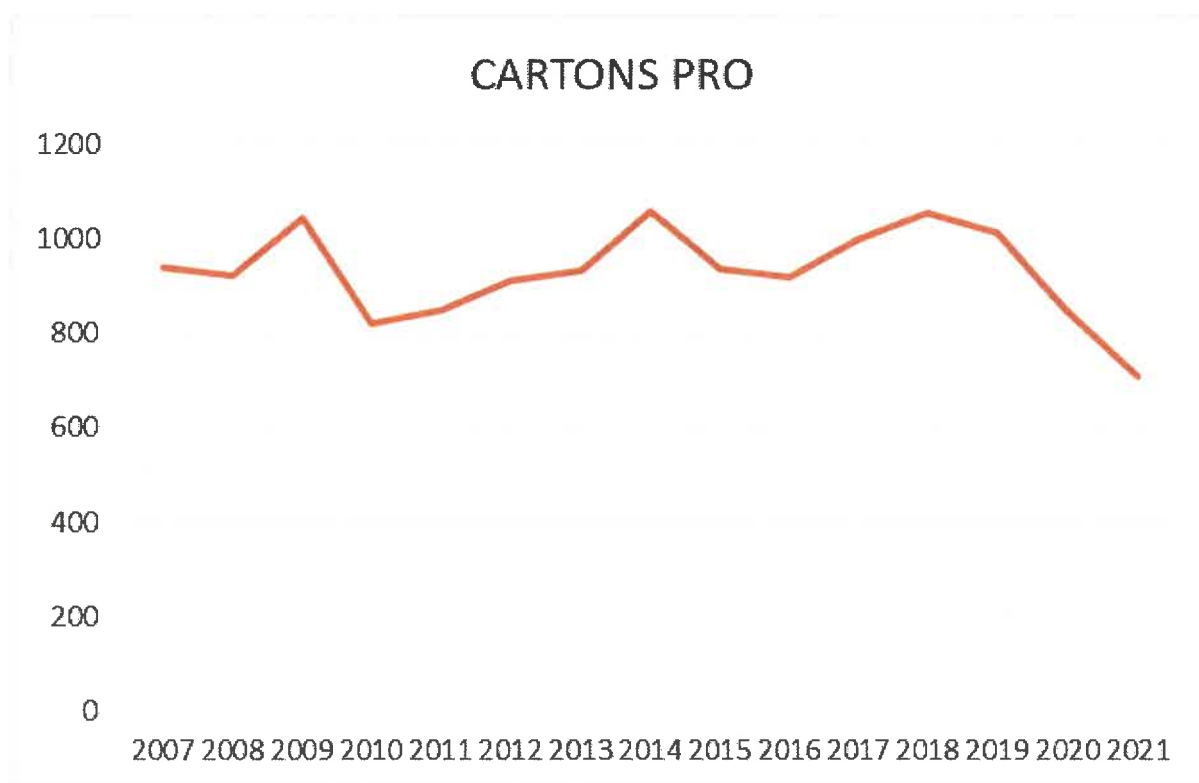


Le flux des déchets recyclables quant à lui est en constante hausse depuis 2007. Cela peut s'expliquer par la démocratisation du tri et la densification du réseau de conteneurs semi enterrés facilitant ainsi le geste de tri. A cela s'ajoutent les opérations de communication mises en place depuis des années. Il connaît néanmoins une baisse depuis 2019 en raison de la crise sanitaire et de la baisse de fréquentation touristique. La période COVID aura permis de mettre en lumière l'impact du tourisme sur la production de déchets recyclables. On note par exemple que le flux d'OM a baissé de près de 40% alors que le flux des recyclables n'a baissé que de 20% ce qui illustre bien que le geste de tri de la population touristique n'est pas systématique.

Le verre est lui aussi en hausse depuis 2007. Il a néanmoins lui aussi connu une chute libre depuis 2019 en raison de la crise sanitaire (Moins 1000 T en 2021 par rapport à 2019!). Cela reflète la forte influence du tourisme sur ce flux.



Enfin, le carton connaît une évolution plus inégale puisqu'il dépend directement de l'activité fluctuante des professionnels en station. Cette fluctuation est clairement visible sur la période COVID qui a entraîné une chute libre des tonnages de carton.



Les déchèteries

Le territoire dispose de 4 déchèteries (Bourg Saint Maurice, Les Brévières, Les Arcs, Montvalezan La Rosière). L'entreprise Trialp en assure l'exploitation. A ce jour, on y collecte de nombreux flux (voir annexe 1).

Ces déchèteries ont une fréquentation très inégale. Plus de la moitié des flux s'orientent vers la déchèterie de Bourg Saint Maurice (4242 Tonnes), alors que seules 358 tonnes sont collectées à Montvalezan. Par ailleurs, les déchèteries de Tignes et de Bourg Saint Maurice disposent de flux complémentaires tels que les déchets verts et le plâtre.

La déchèterie de BSM est contrainte par le manque d'espace.

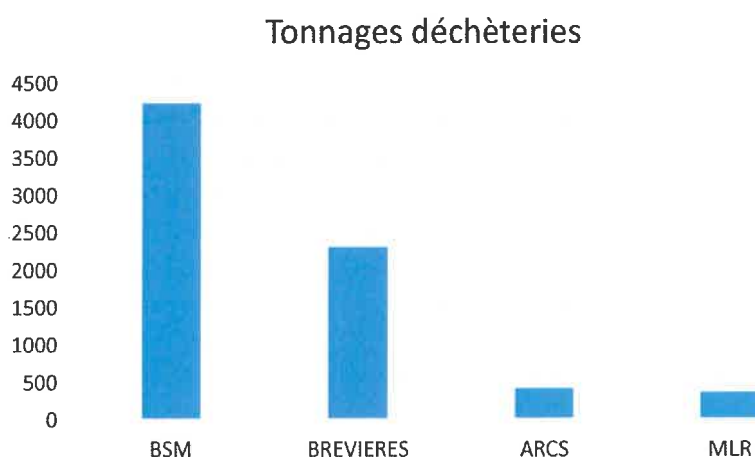


Figure 13 Stockage des D3E BSM



Figure 14 Stockage plastiques incinérables

Force / Opportunités

- Des déchèteries faciles d'accès avec une bonne amplitude horaire
- Un service bien connu et utilisé par les professionnels
- Des filières supplémentaires de recyclage existent ailleurs (plastiques durs, polystyrène...)
- Les usagers et les agents sont demandeurs de solutions de réemploi
- Le prestataire TRIALP a de l'expérience dans la filière de l'économie circulaire
- La déchèterie des Brévières dispose d'espace et d'une zone herbeuse pour développer l'aménagement

Faiblesses / Menaces

- Deux déchèteries sous fréquentées (Arcs & MLR)
- Une grosse déchèterie très fréquentée qui dispose de peu de marge en termes d'aménagement car peu de surface au sol
- Peu voire pas d'action de sensibilisation sur le terrain
- Peu voire pas de signalétique de sensibilisation
- la diversification de la formation des agents par le prestataire est compliquée car ils ont peu de temps à y consacrer
- Un turn over fréquent chez les agents
- Une souplesse des mairies en station sur le dépôt d'encombrants à proximité des CSE
- Manque de communication sur le devenir des déchets
- Peu de visites organisées avec les scolaires (difficiles à organiser du fait de la circulation + COVID)
- Aménagements peu attractifs (cf bac sur roulette bombés)
- Une barrière psychologique pour les professionnels et habitants en station à l'idée de descendre à la déchèterie
- Des propriétaires de meublés (résidents sur d'autres territoires) difficile à toucher
- De nombreux professionnels du bâtiment difficiles à toucher basés hors du territoire
- De nombreux vols lors des périodes de fermeture

Pistes d'amélioration

- Exploiter les supports de communication mise à disposition par les éco-organismes
- Organiser des stands de sensibilisation sur site
- Développer la communication web de la CCHT sur ce sujet
- Rechercher des nouvelles filières de recyclage
- Changer les bacs ou à défaut les rendre plus attractifs (stickers)
- Diffuser de l'information ciblée auprès des professionnels et des propriétaires via des relais
- Déployer de la communication à proximité des CSE pour éviter les dépôts d'encombrants
- Développer les solutions de réemploi dans les villages
- Développer l'implication de la CCHT dans la formation des agents de déchèterie (organisation de visite Cdt textile, usine de démantèlement Chamoux / gelon)
- Mettre en place un suivi plus poussé des apports potentiellement réemployables

- Faciliter le réemploi via des outils tels que des caissons du réemploi, le partenariat avec une recyclerie, des partenariats avec des acteurs du réemploi (ex coup de pouce, jetzyplu...)
- Organiser des conférences / ateliers sur les produits naturels

La caractérisation sur OMr

A ce jour la CCHT n'a pas réalisé de caractérisation sur OMr. Néanmoins elle dispose des résultats de la caractérisation qui avait été réalisée en 2010 par le SMITOM de Tarentaise. Les résultats peuvent être extrapolés pour le territoire en fonction de ces tonnages. Une simulation se trouve en annexe. Elle laisse transparaître que de nombreux tonnages de déchets recyclables figureraient encore dans les ordures ménagères.

On compterait par exemple plus de 456 tonnes de carton ondulé (EMR), plus de 760 Tonnes de papiers (Bouquin 2 + gros de mag), et plus de 84 tonnes d'emballage en aluminium.

On constate également que certains flux pourraient être valorisés par le compostage ou la méthanisation (+ de 5500 tonnes de déchets alimentaires).

D'autres comme les textiles pourraient s'orienter vers la filière du réemploi (168 T)

Enfin, la fraction alimentaire non consommée pourrait être évitée à travers des actions de sensibilisation au gaspillage alimentaire (144 Tonnes).



Figure 15 Photo d'une caractérisation sur OMr

Force / Opportunités

- Des données concernant le secteur Haute Tarentaise qui peuvent donner un aperçu des pratiques

Faiblesses / Menaces

- Données vieillissantes

Pistes d'amélioration

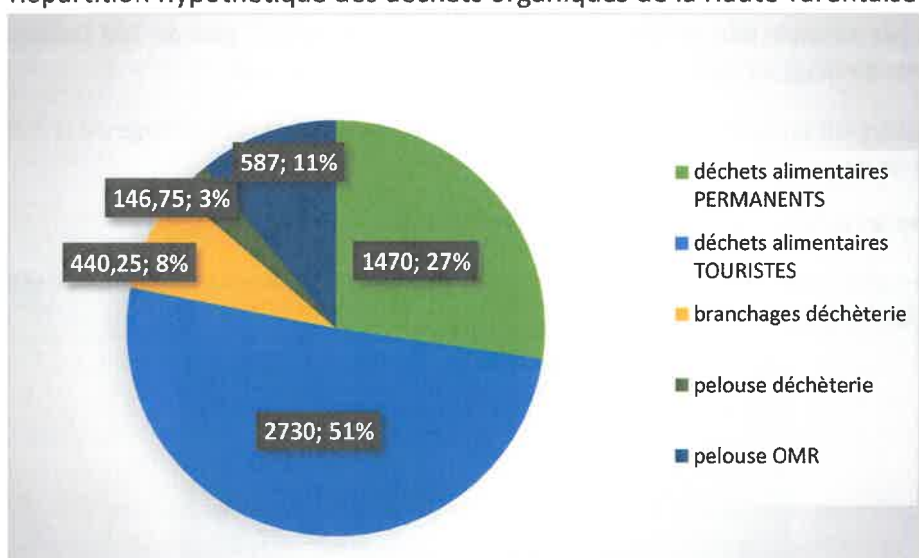
- Prévoir une nouvelle caractérisation sur OMr

Zoom sur les déchets organiques

A ce jour, la collectivité ne dispose pas d'un suivi détaillé des déchets verts sur le territoire. Néanmoins, si l'on se réfère au précédent PLP rédigé par le SMITOM, les déchets verts pourraient se décomposer de la manière suivante :

- 1) Les déchets verts collectés en déchèterie : il a été estimé en interrogeant les agents de déchèterie et d'après une analyse que les déchets verts sont composés de 25% de pelouse et 75% de branchages.
- 2) Les restes de repas : dont 35% sont produits tout au long de l'année par les habitants et 65% sont produits par les touristes et les restaurants.
- 3) Les déchets de jardin issus des OMR représenteraient 3% du total des OMR soit plus de 146 T.

Répartition hypothétique des déchets organiques de la Haute Tarentaise



Ces déchets peuvent subir différents types de traitement en fonction de leur nature. Ils sont soit facilement compostables, soit compostables après traitement, soit ils ne peuvent pas être compostés dans les conditions actuelles.

Les déchets facilement compostables

Les déchets inclus dans cette catégorie sont :

- 4) Les restes de repas et de préparation de repas d'origine végétale

Pour ce gisement nous considérons uniquement les déchets organiques produits en période creuse car les tonnages produits en stations ne pourraient pas être facilement compostables (durée très courte, quantités trop importantes, températures trop basses).

D'après la caractérisation de 2010, 1470 tonnes de déchets alimentaires sont produites par les habitants permanents. Il a été estimé que 66% était d'origine végétale soit un gisement de **970 tonnes/an** et un ratio de **58 kg/habitant/ an** de restes de repas facilement compostables.

Un site de compostage collectif ne permet de traiter que les restes de repas d'origine végétale. Le gisement évité par foyer est de : 29kg/habitant/an soit 61kg/foyer/an avec un foyer moyen de 2.1 personnes.

5) La pelouse



D'après la caractérisation de 2010, 587 T de pelouse sont collectées dans les OMR. A ces quantités s'ajoutent les tonnages collectés en déchèterie. Pour ceux-ci il a été estimé qu'un quart des tonnages de déchets verts était composé de pelouse soit 146 T collectées en déchèterie.

Soit un gisement total de 733 T/ an de pelouse géré par la collectivité

6) Les branchages



D'après la caractérisation de 2010, le gisement de branchages pris en charge par la collectivité serait de 440T. Il est actuellement traité à Francin, soit à 120 km de la déchèterie la plus éloignée (Tignes). Les professionnels sont responsables d'environ 5% de ces dépôts. En parallèle de nombreux dépôts « sauvages » ainsi que du brûlage sont constatés sur les communes du périmètre.

Les branchages ne sont pas facilement compostables car la lignine présente en périphérie de leur structure est très longue à se dégrader. Cependant après traitement (coupe, broyage) les

branchages se compostent facilement.

7) La Fraction Fermentescible des Ordures Ménagères (FFOM)



La caractérisation des OMR permet d'estimer que la quantité annuelle de déchets putrescibles incinérés s'élèverait à 4200T. Il a été estimé que 35% de ces déchets seraient produits par les habitants permanents et que les 1470 T restantes seraient produites par l'activité touristique en station.

Les professionnels de la restauration sont à l'origine de la majorité des déchets organiques produits en hiver.

Les déchets fermentescibles jetés sont :

- Les restes de repas entamés non terminés
- Les restes de préparation de repas non servis et ne pouvant être réutilisés
- Le contenu des buffets

Les gros producteurs de déchets

Enfin, certains hébergeurs proposent un choix d'entrées et de desserts sous forme de buffet. La politique de ces entreprises est de garantir un buffet totalement garni jusqu'au dernier client. Une pratique qui oblige donc à jeter deux fois par jour l'équivalent de deux buffets complets.

La loi Grenelle 2 du 12 juillet 2010 oblige les gros producteurs de bio-déchets à valoriser leurs déchets organiques depuis janvier 2012. Depuis cette date les producteurs de plus de 10T de biodéchets / an ont dû mettre en œuvre une solution de valorisation de ces déchets organiques.

La Communauté de Communes de Haute-Tarentaise compte sur son territoire 2 types de gros producteurs :

Les gros producteurs permanents :

- Cité Scolaire de Bourg Saint Maurice (**20 T estimées**)
- Centre hospitalier de Bourg Saint Maurice (hôpital, maternité, EHPAD) (**27 T estimées**)

Les gros producteurs touristiques :

- Hébergeurs (Club Med x 4 villages dont un de plus de 1000 lits, village Club du Soleil, CGH, Pierre et Vacances...)
- Restaurants

A notre connaissance, seuls les Club Med se font collecter les biodéchets actuellement via un prestataire. La qualité et la quantité du flux semble aléatoire.

Les produits alimentaires non consommés

La caractérisation des OMR nous permet d'estimer que les quantités d'aliments jetés sans avoir été entamés s'élèveraient à 120 T.

Force / Opportunités	Faiblesses / Menaces
- Des données relativement précises pour quelques structures grâce à des opérations de pesée et des diagnostics - Une volonté de lutter contre le gaspillage alimentaire dans certaines structures - L'UMIH demandeuse de solutions pour traiter les biodéchets - La chaîne de tri des biodéchets est déjà en place à la Cité Scolaire - Une sensibilité grandissante des habitants au compostage et au broyage - La DDE et la ville de Bourg et les paysagistes sont équipés de broyeurs - Les professionnels et organisateurs d'événements sont demandeurs de solution pour lutter contre le gaspillage alimentaire - Une association locale (Coup de Pouce œuvre d'ores et déjà pour la récupération de dons alimentaires) - La CCHT va se doter d'un broyeur pour l'entretien des sentiers en envisage de multiplier ses usages	- L'espace manque en station pour installer des sites de compostage - L'enneigement peut poser problème pour l'installation de sites de compostage (emplacement + froid) - La déchèterie de Bourg est petite et ne permet pas de broyer sur site - Certains modèles d'hébergement permettent difficilement de réduire les déchets organiques - Il existe des freins au don alimentaire chez certaines superettes - Le service a une mauvaise visibilité du don alimentaire sur le territoire et de sa législation
Pistes d'amélioration	
- Faire un état des lieux des gros producteurs de déchets	

- A l'image des diagnostics déchets, proposer un diagnostic de production de biodéchets
- Réaliser une collecte test sur les établissements pour lesquels la chaîne de tri est déjà en place
- Demander des prestations de broyage ponctuelles et stocker le broyat pour les sites de compostage collectifs
- Faire un état de lieux des déchets de type branchage dans les déchèteries de BSM et Tignes
- Synthétiser la législation sur le don alimentaire et la diffuser aux professionnels et collectivités
- Installer un chalet du compostage test en station
- Travailler sur l'éco exemplarité

Pratiques de prévention

La Communauté de Communes de Haute Tarentaise a pris la suite du SMITOM de Tarentaise en 2015 et a fait perdurer quelques actions parmi lesquelles on recense :

- Les **animations scolaires** (gouters 0 déchet, compostage, gaspillage alimentaire, réduction des plastique, participation au World Clean Up Day...)

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	total
Nombre d'animations scolaires réalisées	5	6	6	3	1	5	5	6	37



Figure 16 Interventions à la Cité Scolaire



Figure 17 Exemple d'animation en école primaire

- Le compostage collectif

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	total
Nombre de sites de compostage installés	5	6	6	3	1	5	5	6	37



Figure 18 Exemple de site de compostage collectif

- Le compostage individuel

	2021
Nombre de composteurs bois distribués	61
Nombre de composteurs plastique distribués	8

- Le déploiement des **stops pub**
- Quelques opérations ponctuelles de **pesées du gaspillage alimentaire** en cantine
- Des **formations du personnel**

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	total
--	------	------	------	------	------	------	-------

Nombre de formations de personnel	6	5	5	5	2	3	26
-----------------------------------	---	---	---	---	---	---	-----------

- **Stands de sensibilisation avec ateliers sur des évènements**

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	total
Nombre de stands sur évènements	3	4	10	5	4	6	32



Figure 19 Exemples de stand

- **Conseils autour de la réduction des déchets pour les organisateurs d'évènements**
- **Diagnostic déchets auprès des professionnels**

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	total
Nombre de diagnostic	1	1	1	1	1	2	2	9

- **Le prêt de gobelets pour les organisateurs d'évènements**



Figure 20 Gobelets prêtés par la CCHT

- **Informations aux nouveaux habitants**
- **Ateliers pour les habitants**

Depuis 2018 la CCHT organise pour le grand public des **ateliers de fabrication de cosmétiques**, de couture, de cuisine anti anti-gaspillage.

- **Développement de supports de communication**

Depuis 2019 la CCHT travaille sur un **plan de communication** appelé « objectif 0 déchet » supposé se décliner sous plusieurs formes (exposition, vidéos, affiches, livrets). A ce jour l'exposition ainsi qu'une vidéo ont été réalisées. Cette exposition a pour vocation de rayonner sur le territoire.

Force / Opportunités	Faiblesses / Menaces
- Une demande croissante d'intervention notamment sur l'accompagnement au diagnostic, la présence sur stand et sur l'organisation d'ateliers, d'installation de composteurs collectifs - De bons relais d'information - Des stands très appréciés des organisateurs et des visiteurs - La reprise des distributions de composteurs individuels est appréciée - Un agent dédié au compostage ce qui permet d'assurer la mise en place et l'animation	- Matériel de tri lors des événements peu attractifs, vieillissant et difficile à manipuler (lourd) - Suivi post diagnostic difficile à assurer (cf peu de retours des structures) - Prêt de gobelets quasi nul - Approvisionnement en composteurs bois difficile compte tenu du cours du bois - Certains hébergeurs et professionnels sont difficiles à toucher (BNB, loueurs particuliers, restaurateurs saisonniers) - Données sur le taux d'équipement des stops pub non actualisé depuis 2017
Pistes d'amélioration	
- Investir dans du matériel de tri léger et ludique pour les événements - Formaliser davantage le partenariat pour les diagnostics en actant un engagement des entreprises dans la démarche - Augmenter la flotte de gobelet + trouver un partenariat pour le lavage + communiquer largement sur l'offre - Etablir un planning d'installation des composteurs à long terme - Développer le volet animation sur le compostage	

ECO-EXEMPLARITÉ DE LA COLLECTIVITÉ

Le tri des déchets

A ce jour le tri est assez inégal dans les services. Tous les services ne sont pas équipés de signalétique sur les consignes, et le service réduction des déchets n'a pas réalisé d'état des lieux de la logistique mise en place pour trier au sein des différents services. Certaines poubelles de tri sont encore équipées de sacs noirs ce qui ne facilite pas la lisibilité de l'outil.

On constate néanmoins une sensibilité forte chez certains agents de prolonger le geste de tri jusqu'à leur poste de travail.

Au siège l'une des difficultés réside dans le manque d'espace notamment dans l'espace cuisine.

Enfin, le personnel de ménage n'a pas été formé sur le sujet.

La consommation de papier

Un état des lieux de la consommation de papier a été réalisé (voir Annexes). L'utilisation de brouillons semble généralisée.

Certains services font des commandes de supports en papier recyclé.

L'imprimante du siège est désormais paramétrée en noir et blanc recto verso par défaut.

Le tri des biodéchets

Le siège dispose d'un lombricomposteur pour le personnel qui se restaure sur place le midi (pour environ 5 agents). Le service dispose d'un autre lombricomposteur inutilisé pour le moment pour les autres services qui en auraient besoin. Un composteur collectif de quartier se situe à proximité directe de l'école de musique et du RAM.

La gestion du gaspillage alimentaire

Les restes des plateaux d'alimentation dédiés aux réunions sont généralement redistribués aux agents du siège. Néanmoins on constate régulièrement du gaspillage à ce niveau. De nombreux jus de fruits sont également perdus dans la réserve.

Certaines denrées personnelles du réfrigérateur sont également parfois perdues.

Enfin, il arrive que les denrées prévues pour les animations du goûter matin des scolaires soient stockées trop longtemps dans les malles d'animation et jetées au final.

Les commandes de fournitures

Les commandes de fournitures se font auprès d'un prestataire local. La structure n'a pour le moment pas enclenché de réflexion sur l'achat de seconde main, ni sur le réemploi de ses biens.

Le service réduction des déchets veille à effectuer des commandes d'aliments en vrac pour ses animations.

Les commandes de sucre, café, thé au siège sont pour le moment sous emballage. De même les plateaux de restauration prévus pour les conseils, bureaux, et autres grandes réunions sont majoritairement sous emballages plastique.

Le siège de la structure ne dispose pas de produits éco labellisés pour le ménage.

La sensibilisation du personnel

Des ateliers sur le zéro déchet ont été proposés en 2017 pour le personnel volontaire.

Des mémos sur le tri ont été diffusés via les fiches de paye.

Le service réduction des déchets sollicite régulièrement les agents sur la récupération de matériaux pour des ateliers et collabore avec d'autres services sur des projets spécifiques (exemple : RAM, service jeunesse, service étoile).

Il n'y a cependant pas de formation spécifique sur le sujet.

L'organisation d'évènements

La CCHT dispose d'un stock de gobelets réutilisables pour les évènements. Elle ne propose pas de gobelets en plastique. Il arrive que des bouteilles d'eau de petit format soient distribuées.

La structure dispose d'un stock de carafes et de vaisselle lavable pour l'organisation de réunion.

Il n'existe à ce jour pas de protocole type pour l'organisation d'évènement ou de réunion zéro déchet.

Force / Opportunités

- Les agents sont demandeurs de solutions et ouverts au zéro déchet
- Des solutions sont déjà en place dans certains services (lombricomposteur, poubelles de tri)

Faiblesses / Menaces

- La CCHT ne dispose pas de cadre en interne sur la gestion des déchets
- Certaines idées reçues freinent la mise en place de mesure (ex : papier recyclé cher et de mauvaise qualité / vrac = cher/ les collectivités ne peuvent pas commander de seconde main)
- Les commandes de nourriture ne sont pas toujours anticipées
- L'élimination des restes de plateaux repas n'est pas encadrée
- Le manque de place au siège ne favorise pas une gestion optimisée des déchets

Pistes d'amélioration

- Proposer une formation sur le tri des déchets ainsi qu'une visite du Centre de tri et de l'incinérateur pour l'ensemble des agents volontaires en particulier pour le personnel de ménage
- Effectuer un état des lieux des dispositifs de tri et de la signalétique dans les différents services.
- Intégrer des clauses de réduction des déchets dans les commandes d'alimentation en interne et pour les réunions (ex : café, sucre, thé en vrac, plateaux réutilisables, bouteilles et vaisselle consignées, bannissement des bouteilles jetables)
- Disposer de la signalétique claire sur les restes alimentaires qui doivent être sauvés et en cas de grosses quantités envisager un don à des associations ou à des structures voisines (exemple : médiathèque, mairie de Séez, Coup de pouce).

- Proposer à d'autres services d'utiliser un lombricomposteurs s'ils n'utilisent pas de composteurs collectifs
- Effectuer des recherches et une information sur l'achat de seconde main en collectivité
- Développer l'usage du papier recyclé
- Proposer une formation et une visite du centre de tri et de l'incinérateur pour les élus volontaires
- Effectuer des vérifications régulières des denrées alimentaires en stock

SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC

Le diagnostic alimenté par la caractérisation des OMR et l'enquête téléphonique de 2010 auprès des habitants de Tarentaise, l'évolution des tonnages de la CCHT et l'observation de pratiques sur le terrain permettent de cibler les actions à mettre en œuvre. L'étude du territoire fait ressortir ses faiblesses mais aussi ses forces notamment grâce à la présence de différents publics relais.

Gisement des emballages et achats à usage unique.

Constitué des emballages légers (cartonnettes, plastiques) et du verre, c'est un gisement majoritaire pour les collectivités. L'enquête téléphonique de 2010 a révélé qu'environ 30% de la population fait des choix de consommation qui augmentent la quantité de déchets produits. En parallèle ces déchets sont aussi produits par les professionnels de la restauration situés majoritairement en station.

La réduction de ces tonnages nécessite de faire évoluer les pratiques d'achat vers des choix moins générateurs de déchets. Il paraît donc nécessaire d'engager des actions de promotion des achats éco responsables auprès des professionnels et des habitants (achat en vrac, contenant réutilisables, couches lavables...).

En parallèle le diagnostic indique qu'une part importante de déchets recyclables n'est pas encore valorisée. Il paraît donc important d'associer les thématiques de promotion du recyclage à celles de la prévention afin de réduire la quantité de déchets incinérés. Un travail de taille auprès des organisateurs d'événements semble nécessaire.

Gisement des déchets organiques

Ce gisement est constitué des restes de repas issus des touristes et des habitants, des aliments non entamés et des déchets verts. Les quantités de restes de repas produits en période hivernale et les quantités d'aliments non consommés nous incitent à agir sur le gaspillage alimentaire auprès des professionnels en station et des habitants.

Le compostage permet de réduire la fraction organique des OMR. Il connaît un franc succès sur le territoire mais de nombreux foyers n'y ont pas encore accès. Il paraît donc opportun de développer cet outil au maximum de son potentiel.

Enfin, à ce jour la solution pour les branchages ne consiste qu'à les collecter en déchèterie ce qui contribue à favoriser le brûlage à l'air libre. Ce gisement pourrait être broyé et mis à disposition des habitants et des services municipaux.

Encombrants

Une partie des encombrants semble encore trop souvent abandonnés à proximité des CSE ou acheminés en déchetterie alors qu'ils pourraient être détournés vers le réemploi. Le diagnostic fait apparaître des associations qui œuvrent d'ores et déjà dans le domaine ainsi qu'une demande croissante des usagers. Il paraît intéressant de favoriser l'essor et l'organisation de ces acteurs du réemploi et d'en faire la promotion auprès des usagers. Il paraît également indispensable de changer l'image des déchèteries et de valoriser l'image de ces déchets afin qu'ils deviennent des ressources aux yeux des usagers.

Papiers et journaux

En dépit du maillage important de CSE, ce gisement semble encore important dans les OMR. La caractérisation de 2010 indique qu'en période creuse ce gisement serait inhérents aux entreprises du tertiaire, aux habitants et aux collectivités. Les diagnostics réalisés par le service réduction et tri des déchets de la CCHT confirment cette tendance. Aussi, il paraît indispensable de maintenir la communication sur le tri et d'accompagner ces structures pour une mise en place du tri en interne.

Textiles

Le diagnostic a souligné que ce flux n'est pas encore totalement optimisé puisque de nombreux textiles terminent encore aux OMR ou dans le flux des recyclables. Il semblerait donc judicieux de consolider la connaissance des usagers sur le devenir et l'impact de ces textiles, de densifier le maillage de bornes et de favoriser les solutions de réemploi sur le territoire.

D3E et Déchets dangereux

Bien que la filière de ces déchets fasse l'objet d'une filière de responsabilité élargie des producteurs, une certaine quantité est aujourd'hui prise en charge par la collectivité. Une part de ces déchets dangereux se retrouve collectée en mélange avec les OMR, notamment les piles.

Plus de 350 T de déchets d'équipements électriques et électroniques sont encore pris en charge par la collectivité alors qu'ils pourraient être réemployés ou ramenés chez les professionnels.

Afin de réduire les déchets pris en charge par la collectivité et diminuer la présence de déchets dangereux et nocifs dans les OMR et les mâchefers, il paraît intéressant de renforcer la communication sur la reprise un pour un, sur les éco-organismes, la nocivité des déchets et les consignes de collecte existantes sur le territoire.

LES AXES PRIORITAIRES CIBLÉS ET LE PROGRAMME D'ACTIONS

Axe 1 : Prévention et gestion des biodéchets

- Action n°1 - Développement du compostage collectif
- Action n°2 – Développer le broyage et le paillage
- Action n°3 - Promotion du compostage individuel
- Action n°4 – Mise en place de poulaillers collectifs
- Action n°5 – Accompagner les professionnels dans le compostage (gîtes/camping/entreprises)

Axe 2 : Lutte contre le gaspillage alimentaire

- Action n° 6 – Organisation de pesées du gaspillage alimentaire dans les cantines et cuisines centrales
- Action n° 7 – Valoriser les solutions locales de lutte contre le gaspillage
- Action n° 8 – Lancer un appel à projet de lutte contre le gaspillage alimentaire
- Action n°9 – Sensibiliser les habitants via des événements dédiés au GA

Axe 3 : Développement du réemploi/la réutilisation

- Action n° 10 - Augmenter la performance de la collecte TLC
- Action n° 11 – Soutenir la création d'une recyclerie
- Action n°12 - Développer les filières de réemploi

Axe 4 : Exemplarité des collectivités

- Action n° 13 – Renforcer l'éco exemplarité de la CCHT
- Action n° 14 – Proposer des diagnostics auprès des autres collectivités

Axe 5 : Réduction des déchets des activités économiques et touristiques

- Action n° 15 – Informer et accompagner les différents corps de métier (nouveaux guides / nouveaux commerces)
- Action n°16 - Valoriser les professionnels engagés
- Action n°17- Sensibiliser les vacanciers

Axe 6 : La consommation responsable des foyers

- Action n° 18 – Foyers témoins 0 déchet
- Action n° 19 – Démocratiser le zéro déchet pour les habitants
- Action n°20 - Réaliser une nouvelle caractérisation sur OMR

Axe 7 : réduction des déchets de l'évènementiel

- Action n° 21 – Renforcer le lien avec les associations et porteurs d'évènements et les informer

AXE 8: sensibiliser les habitants au tri et aux déchets sauvages

- Action n°22– Modifier le geste de dépôt sauvage à proximité des CSE
- Action n°23 – Changer l'image des déchèteries
- Action n°24 - Organiser et accompagner des ramassages de déchets
- Action n°25 - Approfondir la sensibilisation des usagers au tri
- Actions n°26 - Déployer un plan de communication sur les extensions de consignes de tri

ANNEXE 1 PLANNING PRÉVISIONNEL DES ACTIONS DE 2022 A 2026

	2022				2023				2024				2025				2026				2027			
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
AXE 1 Prévention et gestion des biodéchets																								
ACTION 1																								
ACTION 2																								
ACTION 3																								
ACTION 4																								
ACTION 5																								
AXE 2 Lutte contre le gaspillage alimentaire																								
ACTION 6																								
ACTION 7																								
ACTION 8																								
ACTION 9																								
AXE 3 Développement du réemploi/la réutilisation																								
ACTION 10																								
ACTION 11																								
ACTION 12																								
AXE 4 Exemplarité des collectivités																								
ACTION 13																								
ACTION 14																								
AXE 5 Réduction des déchets des activités économiques et touristiques																								
ACTION 15																								
ACTION 16																								
ACTION 17																								
AXE 6 La consommation responsable des foyers																								
ACTION 18																								
ACTION 19																								
ACTION 20																								
AXE 7 réduction des déchets de l'évènementiel																								
ACTION 21																								
AXE 8 Sensibiliser les habitants au tri et aux déchets sauvages																								
ACTION 22																								
ACTION 23																								
ACTION 24																								
ACTION 25																								
ACTION 26																								

ANNEXE 2 RÉSULTATS DE LA CARACTÉRISATION SUR OMR DE 2010

Catégories	Répartition Carac OMR 2010	Tonnages estimée (réf 2019)
Déchets alimentaire	45,9%	5510,27
Produits alimentaires non consommées (sous emballages)	1,2%	144,06
Déchets de jardin	0,0%	0,00
Déchets Putrescibles	47,1%	5654,33
Gros de magasins	4,5%	540,22
Journaux-magazines et revues	2,1%	252,10
Papiers	6,6%	
Emballages Cartons Plats	3,8%	456,19
Emballages Cartons Ondulés	2,7%	324,13
Cartons	6,5%	
Composites ELA	1,2%	144,06
Autres composites	0,9%	108,04
Complexes	2,1%	
Textiles	1,4%	168,07
Textiles	1,4%	
Textiles sanitaires fraction hygiénique	3,1%	372,15
Textiles sanitaires fraction souillée	5,2%	624,26
Textiles Sanitaires	8,3%	
Films Polyoléfines (PE, PP)	3,5%	420,17
Bâches (films palettes)	0,0%	0,00
bouteilles et flacons plastiques	3,1%	372,15
polystyrène et autres emballages plastiques non recyclables	0,8%	96,04
Autres Déchets Plastiques	2,0%	240,10
Plastiques	9,4%	
Emballages en bois	1,5%	180,07
autres Bois	0,0%	0,00
Bois	1,5%	
Emballages en Verre incolore	5,9%	708,29
Autres verre	0,0%	0,00
Verre	5,9%	
Emballages Métaux Ferreux	2,9%	348,14
Emballages Aluminium	0,7%	84,03
Autres Déchets Métaux	0,3%	36,01
Métaux	3,9%	
Combustibles non classés	3,7%	444,18
Combustibles Non Classés	3,7%	
Incombustibles Non Classés	0,6%	72,03
Incombustibles Non Classés	0,6%	
Emballages souillés	0,0%	0,00
Autres déchets dangereux	0,0%	0,00
Déchets dangereux	0,0%	

Envoyé en préfecture le 30/06/2022

Reçu en préfecture le 30/06/2022

Affiché le 36,01

Berger
Levrault

ID : 073-247300254-20220630-2022_69-DE

DASRI	0,3%	
DASRI	0,3%	
DEEE	0,1%	12,00
DEEE	0,1%	
Fines	2,6%	312,13
Fines	2,6%	
TOTAL	100%	

ANNEXE 3 ETAT DES LIEUX CONSOMMATION DE PAPIER CCHT

Envoyé en préfecture le 30/06/2022

Reçu en préfecture le 30/06/2022

Affiché le

ID : 073-247300254-20220630-2022_69-DE



	2015	2016	2017	2018	2019
Nombre de ramettes (500 feuilles)	315	205	200	270	250
Nombre de feuilles	157500	102500	100000	135000	145869
en tonnes	0,7875	0,5125	0,5	0,675	0,625
Total copies CCHT N/B	75358	81762	77901	62277	50022
Total copies CCHT couleurs	30558	42485	54894	92375	95847
Copie Ecole de Musique N/B	30982	31702	27065	30402	25387
Copies Service jeunesse N/B			7056	14410	7562
Copies service étoile N/B	7484	9337	12182	17176	21059
Montant total payé	2 415,77 €	3 154,47 €	3 877,31 €	6 036,57 €	
Bois brut nécessaire pour fabriquer du papier brut	1,97	1,28	1,25	1,69	1,56
Empreinte CO2	2283,75	1486,25	1450	1957,5	2115
Equivalent consommation d'un ordinateur en veille (en jours)	8505	5535	5400	7290	7876,9
Soit en années	23,30	15,16	14,79	19,97	21,58
Equivalent consommation d'un ordinateur en veille (en années) Papier recyclé	11,65	7,58	7,40	9,99	10,79
Equivalent en km parcourus en voiture	13230	8610	8400	11340	12252,9
Litres d'eau nécessaires à la production d'1 kg de papier	63000	41000	40000	54000	50000
Litres d'eau nécessaires à la production d'1 kg de papier recyclé	50400	32800	32000	43200	40000

Action n°1 : LE DÉVELOPPEMENT DU COMPOSTAGE COLLECTIF

Constats issus du diagnostic :

L'habitat collectif constitue 85% des logements du territoire, des logements qui ne peuvent pas s'équiper en composteur individuel. Le gisement de déchets facilement compostables des habitants s'élèverait à 58kg/hab ce qui permettrait d'éviter une part non négligeable d'ordures ménagères à l'année.

Objectifs et descriptifs de l'action :

Promouvoir et accompagner la mise en place de sites de compostage de quartier ou de pied d'immeuble afin de réduire les quantités de biodéchets produites sur le territoire.

	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Nombre de sites installés	10	20	20	20	20	20
tonnage évité estimé (base 25 foyers participants de 2 personnes)	23.2 T	54 T	54 T	54 T	54 T	54T
Nouveau chalet installé	1	1	1	2	2	2
tonnage évité estimé (base 25 foyers participants de 2 personnes)	3 T	3 T	3 T	6 T	6 T	6T

Objectif: -320 T à l'horizon 2027

Actions à mettre en place :

- Planifier la mise en place des sites sur le long terme
- Faire connaître l'offre d'accompagnement de la CCHT (affichage/presse/web/stand)
- Accompagner les porteurs de projets
- Assurer le suivi des sites et de l'entretien via le prestataire
- Mettre en place de chalets du compostage en station

Etapes clés

Etapes	Réalisation prévisionnelle
Elaboration d'un programme prévisionnel d'implantation des sites	T1 2022

Faire une campagne d'affichage en pied d'immeubles et sur les panneaux communaux

Accompagner les porteurs de projet + installation des sites

Assurer le suivi des sites

Accompagner le prestataire lors des opérations d'entretien

Etudier la faisabilité d'un chalet du compostage

Inaugurer et suivre la qualité du compost dans le chalet

mettre en place d'autres chalets du compostage dans d'autres stations

T2 2023

Toute l'année

T2 et T3 tous les ans

T1 T2 2022

T3 2022

2023/2024/2025/2026/2027

7



Coûts

Composteurs : 30 000€ / an (subventionnable à 55% par l'Ademe)

Entretien : 8000€ 2022 / 10 000€ 2023 / 15 000€ 2024 /

Chalet du compostage : 15 000€/an (subventionnable à 55% par l'Ademe)
signalétique: 50€/site



Publics ciblés

Habitants

Indicateurs de suivi

Nombre de sites et de chalets installés

Volume de biodéchets détournés des OMR

Nombre de foyers participants

Nombre de sites actifs

Nombre de sites en dormance



Partenaires

TVI

Mairies/ services techniques

Bailleurs

Ademe

Action n°2 : LE DEVELOPPEMENT DU COMPOSTAGE



Constats issus du diagnostic :

15% des habitats sont des maisons, potentiellement équipées de jardins. Le gisement de déchets facilement compostables des habitants s'élèverait à 58 kg/hab, une part non négligeable des OMR.



Objectifs et descriptifs de l'action :

Promouvoir l'acquisition de composteurs pour les jardins et de lombricomposteurs pour les appartements afin de réduire les quantités de biodéchets produites sur le territoire.

	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Nombre de composteurs vendus	60	40	30	30	30	30
Gisement évité	7T	4.6T	3.36T	3.36T	3.36T	3.36T

Objectif à l'horizon 2027: - 60T



Actions à mettre en place :

- Faire connaître l'offre d'achat de composteurs à tarifs préférentiels (affichage/press/web/stand)
- Organiser des distributions
- Organiser un atelier d'approfondissement sur le compostage
- Faire connaître le principe du lombricompostage
- Organiser une conférence sur le lombricompostage



Etapés clés

Etapés	Réalisation prévisionnelle
Diffusion d'un communiqué de presse et com web pour inscrire les usagers	T1 2022
Faire une campagne d'affichage sur les panneaux communaux	T1 2022
Organiser la distribution	T2 T3 2022/jusqu'en 2027
Atelier d'approfondissement compostage	T3 2022
Rédiger un CP et une actualité web sur le principe du lombricompostage	T1 2022
Organiser une conférence sur le lombricompostage	T2 2023



Coûts

Composteurs : 6500€ 2022 / 5000€ 2023 / 4500€
2024 / 4000€ 2025/3500€ 2026

Conférence : 500-€ / an

Atelier/formation :500€ / an



Publics ciblés

Habitants

Indicateurs de suivi

Nombre de composteurs distribués
Volume de biodéchets détournés des OMR
Nombre de vues FB
Nombre de participants à la conférence
Nombre de participants aux ateliers



Mairies
Ademe

Parte

Action n°3 LE DÉVELOPPEMENT DU BROYAGE ET DU PAILLAGE



Constats issus du diagnostic :

Plus de 733 T de tontes et 440 T de branchages seraient produites sur le territoire. De nombreux dépôts sauvages ainsi que des opérations de brûlage sont constatés.



Objectifs et descriptifs de l'action :

Affiner le diagnostic de production de ces déchets verts. Puis développer l'usage de broyeur et promouvoir le paillage.

	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Nombre d'utilisations du broyeur dans les communes	0	40	60	70	80	100
Tonnage évité estimé		34.2 T	51 T	60T	69 T	86.2T

Objectif à l'horizon 2027: 300 tonnes de déchets verts broyés



Actions à mettre en place :

- Quantifier les apports de tonte et de branchage en déchèterie
- Sensibiliser au brûlage des déchets verts
- Mettre un broyeur à disposition de la CCHT et stocker le broyat pour les sites de compostage
- Mettre un broyeur à disposition des usagers
- Organiser un réseau de broyat
- Démocratiser l'usage du paillage



Etapes clés

Etapes	Réalisation prévisionnelle
Etablir un tableau de suivi des apports pour les bennes de déchets verts	2022
Rédiger un CP et une communication web sur l'impact du brûlage des déchets verts + affichage sur les panneaux communaux	T1 2022
Etablir une relation avec la police rurale à ce sujet	T2 T3 2022
Acheter un broyeur pour la CCHT	T3 2022
Construire un abris pour le broyat	T3 2022
Mettre en place un partenariat avec la DDE pour récupérer du broyat	T2 2022
Organiser une conférence sur l'usage du paillage	T2 2023
Mettre en place un forum sur le site de la CCHT pour la mise en contact de donneurs de broyat et d'usagers intéressés	T1 2023
Elaborer un planning de tournée de mise à disposition du broyeur dans les communes	T3 2022

Envoyé en préfecture le 30/06/2022

Reçu en préfecture le 30/06/2022

Affiché le T2 T3

Berger
Levrault

Faire tourner le broyeur dans les communes (supervisé par agents CCHT)

ID : 073-247300254-20220630-2022_69-DE

7

 Coûts Broyeur : 15 000€ Abris : 2000€ Conférence : 500 € / 2023	 Publics ciblés Habitants Communes Professionnels
 Indicateurs de suivi Nombre de vues sur internet Nombre d'interventions police rurale Tonnages déchets verts en déchèteries Nombre de participants à la conférence Nombre de publications sur le forum broyat Nombre d'utilisation du broyeur dans les communes	 Partenaires Mairies Ademe Trialp Police rurale Compost'action

Action n°4 mise en place de poulaillers collectifs



Constats issus du diagnostic :

2730 T de déchets putrescibles produits par les habitants seraient incinérées chaque année. Une partie de ces déchets peut être compostée, l'autre pourrait être en partie valorisée grâce aux animaux et notamment aux poules. Des retours d'expériences sont positifs sur le territoire.



Objectifs et descriptifs de l'action :

Aider à la mise en place de poulaillers pour les groupements d'usagers, les collectivités ou les écoles en complément du compostage afin de traiter ces déchets putrescibles. Deux poules permettent d'éviter la production de 150 kg de biodéchets/an.

	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Nombre de poulaillers installés	0	0	1		2	
Biodéchets évités	0T	0T	1T		2T	

Objectif à l'horizon 2027: -6 T de biodéchets



Actions à mettre en place :

- Former le service sur le sujet
- Formaliser les retours d'expérience
- Mettre en place un appel à projets
- Déployer les outils pour l'implantation des poulaillers



Etapas clés

Etapas	Réalisation prévisionnelle
Etudier des retours d'expériences sur internet et rencontrer les acteurs sur le territoire	T3 2022
Suivre l'atelier « j'adopte une poule » de compost'action	T3 2022
Montage du projet	T2 T3 2023
Publier l'appel à projet	T1 2024
Organisation d'ateliers « j'adopte une poule » pour les usagers	T2 2024
Mise en place des poulaillers	T3 2024
Suivi et bilan de l'action	T4 2024 / T1 T2 T3 T4 2025
Renouveler l'action	2025/2026/2027



Coûts

Fabrication poulaillers: 3000€



Publics ciblés

Poules : 300€
Communication : 1000€

Habitants
Communes
Ecoles
Jardins partagés
Associations de quartiers

Indicateurs de suivi

Nombre d'ateliers suivis
Nombre de réponses à l'appel à projet
Quantités de déchets organiques détournés
Nombre de poulaillers installés et de poules



Partenaires

Mairies
Ecoles
Structures d'accueil du public
Trialp
Association spécialisée

Action n°5 : accompagner les professionnels dans le compostage

**Constats issus du diagnostic :**

La caractérisation des OMR permet d'estimer que la quantité annuelle de déchets putrescibles incinérés s'élèverait à 4200T. Il a été estimé que 35% de ces déchets seraient produits par les habitants permanents et que les 1470 T restantes seraient produites par l'activité touristique en station.

Les professionnels de la restauration sont à l'origine de la majorité des déchets organiques produits en hiver.

Les déchets fermentescibles jetés sont : les restes de repas entamés non terminés, les restes de préparation de repas non servis et ne pouvant être réutilisés, le contenu des buffets. Une portion de ces déchets est compostable.

**Objectifs et descriptifs de l'action :**

Aider à la mise en place de composteurs collectifs pour les professionnels du secteur. (Entreprise volontaire avec un bout de jardin, camping, hébergements, structure d'accueil du public).

**Actions à mettre en place :**

- Accompagner les campings du secteur
- Consolider le panel de retours d'expériences
- Communiquer sur l'offre d'accompagnement des entreprises
- Valoriser les professionnels engagés

**Etapes clés**

Etapes	Réalisation prévisionnelle
Etudier des retours d'expériences de compostage pour des structures hôtelière ou de restauration	T1 2024
Recenser les pratiques des campings locaux	T4 2024
Montage d'un projet d'accompagnement des campings	T4 2024
Lancer une communication ciblée pour les entreprises	T2 2025

**Coûts**

Communication : 200€

**Publics ciblés**

Restaurateurs
Hébergeurs
Entreprises
Structures d'accueil du public

**Indicateurs de suivi**

Nombre de professionnels ayant répondu à la communication
Nombre sites de compostage installés

**Partenaires**

Mairies
OT
Gîtes de France

Action n°6 : organiser des pesées du gaspillage alimentaire

Constats issus du diagnostic :

La caractérisation des OMR permet d'estimer que la quantité annuelle de déchets putrescibles incinérés s'élèverait à 4200T. Il a été estimé que 35% de ces déchets seraient produits par les habitants permanents et que les 1470 T restantes seraient produites par l'activité touristique en station.

Les déchets fermentescibles jetés sont :

- Les restes de repas entamés non terminés
- Les restes de préparation de repas non servis et ne pouvant être réutilisés
- Le contenu des buffets



Objectifs et descriptifs de l'action :

Accompagner les structures dans leur connaissance du gaspillage alimentaire produit, et leur proposer des solutions pour lutter contre ce dernier.



Actions à mettre en place :

- Professionnaliser le suivi de la CCHT
- Faire connaître l'accompagnement de la CCHT
- Organiser les pesées
- Approfondir les solutions de lutte contre le gaspillage
- Suivre et mesurer le degré de progression des structures
- Animer des temps de sensibilisation



Etapes clés

Etapes	Réalisation prévisionnelle
Elaborer des tableaux type de suivi du gaspillage	T1 2023
Synthétiser les retours d'expérience sur le sujet	T1 2023
Effectuer de la veille sur les solutions de lutte contre le gaspillage collectif	T2 2022
S'équiper d'une balance adaptée	T2 2022
Préparer une communication ciblée sur l'accompagnement	T3 2022
Trouver des animations ludiques	T3 2022
Réaliser les pesées et les animations	T2 2022 et T2 T3 2023
Synthétiser le bilan des pesées	T2 2022 / T2 T3 2023
Proposer des solutions adaptées	T3 2023
Organiser une pesée de contrôle plus tard suivi d'un bilan	T4 / 2022 / T4 2023

Coûts

Balance: 100€
Spectacle : 500€/an
Com : 1000€



Publics ciblés

Ecoles/cuisines
centrales

Action n°7 : valoriser les solutions de lutte contre le gaspillage **Constats issus du diagnostic :**

La caractérisation des OMR permet d'estimer que la quantité annuelle de déchets putrescibles incinérés s'élèverait à 4200T. Il a été estimé que 35% de ces déchets seraient produits par les habitants permanents et que les 1470 T restantes seraient produites par l'activité touristique en station.

Les déchets fermentescibles jetés sont :

- Les restes de repas entamés non terminés
- Les restes de préparation de repas non servis et ne pouvant être réutilisés
- Le contenu des buffets

 Objectifs et descriptifs de l'action :

Réduire une partie du gaspillage alimentaire en informant les usagers, professionnels de l'alimentation et restaurateurs. Mettre en avant les acteurs qui proposent des solutions pour lutter contre le gaspillage et faciliter la mise en réseau des acteurs du territoire.

 Actions à mettre en place :

- Recenser et valoriser les acteurs présents sur les applications de lutte anti gaspi
- Recenser les pratiques de lutte contre le GA chez les professionnels, des collectivités et des porteurs d'événements
- Valoriser les collectes de dons alimentaires
- Vérifier la mise en application de la loi sur les invendus
- Déployer de la communication sur l'impact du GA
- Promouvoir l'usage des doggy bag

 Etapes clés

Etapes	Réalisation prévisionnelle
Dresser un état des lieux et élaborer des retours d'expérience de l'usage des applications de lutte antigaspi	T4 2022
Elaborer un questionnaire sur le GA à destination des pro, des collectivités et des porteurs d'événements	T4 2022
Rédaction d'un CP sur les solutions anti gaspi + com web	T1 2022
Réaliser un reportage sur les collectes de dons alimentaires déjà en place sur le territoire	T2 2023
Se mettre à jour concernant la réglementation en vigueur et vérifier son application	T4 2022
Diffuser l'exposition sur le GA	Toute l'année
Réaliser des supports de communication ludiques sur les gestes du gaspillage (spot radio/affiches...)	T2 T3 2022

Envoyé en préfecture le 30/06/2022

Reçu en préfecture le 30/06/2022

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 073-247300254-20220630-2022_69-DE

Coûts

Com : 1000€



Publics cibles

Commerces de l'alimentation

Usagers

Restaurants

Restaurants d'entreprise

Evénements

Indicateurs de suivi

Nombre de structures inscrites sur les applications (avant et après communication)

Nombre de questionnaires remplis

Nombre de structures ayant répondu au téléphone

Nombre de prêts d'exposition

Nombre de diffusions radio

Fréquentation digitale sur cette thématique

Partenaires

Mairie

Coup de Pouce

Restau du cœur

Agence de communication

Action n°8 : lancer un appel à projet sur le gaspillage alimentaire

 Constats issus du diagnostic :

La caractérisation des OMR permet d'estimer que la quantité annuelle de déchets putrescibles incinérés s'élèverait à 4200T. Il a été estimé que 35% de ces déchets seraient produits par les habitants permanents et que les 1470 T restantes seraient produites par l'activité touristique en station.

Les déchets fermentescibles jetés sont :

- Les restes de repas entamés non terminés
- Les restes de préparation de repas non servis et ne pouvant être réutilisés
- Le contenu des buffets

La caractérisation des OMR nous permet d'estimer que les quantités d'aliments jetés sans avoir été entamés s'élèveraient à 120 T.

 Objectifs et descriptifs de l'action :

Faire émerger des projets innovants pour compléter le paysage local sur la lutte contre le gaspillage alimentaire ; (food truck spécialisé, entreprise de transformation d'invendus, animations...) + favoriser l'implication des jeunes jeunes via un appel à projet qui leur sera dédié.

 Actions à mettre en place :

- Trouver des retours d'expérience
- Rédiger un appel à projet
- Accompagner à la mise en place du projet

 Etapes clés

Etapes	Réalisation prévisionnelle
Recenser des retours d'expériences d'appels à projet + projets innovants hors du territoire	T1 2023
Rédiger un appel à projet pour les professionnel + un appel à projet pour les jeunes	T1 2023
Faire valider le concept et voter un budget	T3 2023 T1 2024
Diffusion des appels à projet + sélection	T2 2024
Accompagnement des porteurs de projet	T2 T3 2024
Suivi et Bilan de l'opération	T4 2024 T1 2025

 Coûts

Fonctionnement projets adultes: 8500€/an
Projets jeunes : 3000€
Com : 2000€

**Publics ciblés**

Jeunes
Entrepreneurs

 Indicateurs de suivi

Nombre de répondants aux appels à projet
Nombre de projets sélectionnés
Quantité de gaspillage alimentaire détournée

Partenaires

Ecoles

Associations
Mairies
PIJ
Structures d'accompagnement pro

Action n°9 : sensibiliser les habitants via des événements alimentaire

Constats issus du diagnostic :

La caractérisation des OMR permet d'estimer que la quantité annuelle de déchets putrescibles incinérés s'élèverait à 4200T. Il a été estimé que 35% de ces déchets seraient produits par les habitants permanents et que les 1470 T restantes seraient produites par l'activité touristique en station.

Les déchets fermentescibles jetés sont :

- Les restes de repas entamés non terminés
- Les restes de préparation de repas non servis et ne pouvant être réutilisés
- Le contenu des buffets



Objectifs et descriptifs de l'action :

Sensibiliser différentes populations de manière ludique et festive sur la thématique du gaspillage alimentaire.



Actions à mettre en place :

- Organiser une Disco Soupe puis ses variantes (Disco smoothie / Disco bocaux) en cuisinant des fruits et légumes invendus.



Etapes clés

Etapes	Réalisation prévisionnelle
Dresser un état des lieux des besoins pour l'organisation de cet évènements	T2 2022
Trouver des partenaires avec qui l'organiser	T2 2022
Développer des supports de communication	T2 2022
Diffuser la communication	T3 2022 / T3 2023 / T3 2024 / T3 2025
Réalisation de la Disco Soupe	T3 2022 / T3 2023 / T3 2024 / T3 2025
Bilan	T4 2022 / 2023 / 2024 / 2025/2026/2027



Coûts

Com : 3500 € 2022 / puis 1000€ en 2023/2024/2025



Publics ciblés

Usagers
Associations

Indicateurs de suivi

Nombre de structures partenaires
Fréquentations le jour J
Quantités de fruits et légumes moches détournés

Partenaires

Mairie
Coup de Pouce
Restos du cœur
Commerces
Associations

Action n°10 : Augmenter les performances des Tlc

 Constats issus du diagnostic :

Les caractérisations des déchets recyclables en 2021 ont mis en lumière la présence de nombreux textiles dans le flux. Les retours du terrain nous ont fait remonter la nécessité de développer le maillage des bornes textiles pour les habitants des stations.

 Objectifs et descriptifs de l'action :

Sensibiliser les usagers au devenir des textiles recyclés et à la nécessité de les collecter plutôt que de les mettre aux ordures ménagères. Augmenter les tonnages collectés et réduire les apports dans les flux OM et recyclables.

	2022	2023	2024	2025	2026	2027
tonnages collectés	50 T	54 T	58T	60T	62T	64T

 Actions à mettre en place :

- Développer le maillage des bornes textiles.
- Informer et sensibiliser

 Etapes clés

Etapes	Réalisation prévisionnelle
Dresser un état des lieux des bornes existantes et en ajouter là où c'est nécessaire	T1 2022
Rédiger un CP + étoffer la com web sur le sujet	T1 2022
Visiter le centre de tri textile (pour le service réduction des déchets) étudier la possibilité de faire des visites guidées	T2 2022
Diffuser des flyers de sensibilisation dans les lieux publics	T2 2022
Organiser un stand de sensibilisation en déchèterie	T2 2022
Dresser un bilan de la collecte des nouvelles bornes	T1 2023

 Coûts	 Publics ciblés Usagers
 Indicateurs de suivi Nombre de nouvelles bornes installées Fréquentation digitale	 Partenaires Mairie Commerces Trivallée Trialp

Nombre de participant aux visites du centre de tri
Nombre de structures acceptant les flyers
Fréquentation du stand en déchèterie
Tonnages collectés

Action n°11 soutenir la création d'une recyclerie



Constats issus du diagnostic

Quelques solutions de réemploi existent sur le territoire mais ne suffisent pas à démocratiser le geste et à traiter les objets de qualité qui transitent par les déchèteries ou à proximité des conteneurs. La demande de solutions s'accroît sur le territoire aussi bien chez les usagers que chez les professionnels et les agents en déchèterie. La gestion de la collecte des encombrants a un coût non négligeable pour la collectivité (252 600€/an cf coût prestation + régie Matrice des coûts 2020).



Objectifs et descriptifs de l'action

Permettre l'émergence d'une recyclerie à l'échelle du territoire de la Tarentaise. Sensibiliser les usagers au réemploi, réduire les dépôts sauvages et les tonnages en déchèterie.



Actions à mettre en place

- ▶ Permettre l'accès aux déchèteries du territoire pour la collecte des agents de la recyclerie
- ▶ Soutenir la structure par un forfait à l'habitant
- ▶ Sensibiliser les habitants sur le sujet



Étapes clés

Etapes	Réalisation prévisionnelle
Dresser un état des lieux de l'espace disponible en déchèterie pour accueillir un caisson du réemploi	T1 2022
Négocier la mise en place d'une benne avec Nantet	T2 2022
Faire valider les différents types de soutiens par les élus	T3 2022
Rencontrer Trialp pour discuter des modalités de mise en œuvre du partenariat	T3 2022
Inscrire le soutien au budget	T3 2022
Rédiger un CP + com web sur la création de la structure	T1 2023
Partager les actualités de la structure	2023 /2024/2025



Soutien à l'habitant : entre 0.26€ et 0.66€ x 16500= 2023
2024 2025



Publics cibles

Usagers
Professionnels



Nombre de caissons installés
Soutiens accordés



Mairie
Commerces
Trialp
Nantet

Action n°12 : développer les filières de réemploi



Constats issus du diagnostic :

Quelques solutions de réemploi existent sur le territoire mais demandent à être connues et ne suffisent pas à démocratiser le geste et à traiter les objets de qualité qui transitent par les déchèteries ou à proximité des conteneurs. La demande de solutions s'accroît sur le territoire aussi bien chez les usagers que chez les professionnels et les agents en déchèterie. La gestion de la collecte des encombrants a un coût non négligeable pour la collectivité (252 600€/an cf coûts prestation + régie matrice des coûts 2020).



Objectifs et descriptifs de l'action :

Valoriser les filières existantes et trouver de nouvelles filières afin de réduire les déchets des ménages, les dépôts sauvages et les apports en déchèterie.



Actions à mettre en place :

- Dresser un état des lieux et valoriser l'existant
- Faire de la veille sur l'existant ailleurs
- Susciter l'envie de créer de nouvelles filières via des appels à projets



Etapas clés

Etapas	Réalisation prévisionnelle
Dresser un état des lieux des filières présentes sur la Tarentaise	T1 2024
Rédiger un CP + com web sur ces filières	T2 2024
Chercher des filières hors du territoire	T2 2024
Chercher des retours d'expérience d'appel à projet sur le sujet	T3 2024
Rédiger un appel à projet (adulte & jeune)	T3 2024
Le faire valider politiquement + budget	T3 2024 T1 2025
Diffuser l'appel à projet + sélection	T2 2025
Accompagnement et suivi des projets	T3 T4 2025
Bilan des projets	T1 2026



Coûts

Soutien appel à projet adulte : 8500€
Soutien appel à projet jeune : 3000-€
Communication: 2000€



Publics ciblés

Usagers
Professionnels

Indicateurs de suivi

Nombre de filières recensées
Fréquentation digitale
Nombre de postulants à l'appel à projet
Nombre de projets retenus
Quantités de déchets évités par projet
Soutiens accordés



Partenaires

Mairie
Ecole
Structures d'insertion et d'accompagnement pro
Professionnels
Trialp
Nantet
Trivallée

Action n°13 : renforcer l'éco exemplarité de la CCHT



Constats issus du diagnostic :

La CCHT a encore de nombreuses actions à améliorer en termes de tri et de réduction des déchets et n'en a jamais réellement fait un projet de structure alors même que les ressources sont en interne et qu'il existe des actions faciles et rapides à mettre en place.



Objectifs et descriptifs de l'action :

Améliorer les performances de tri des services et réduire les déchets au maximum. Renforcer la légitimité de la structure en tant qu'acteur engagé sur cette thématique.



Actions à mettre en place :

- Analyser les pratiques existantes
- Proposer une série de préconisations
- Les faire valider par les élus et la direction
- Appliquer les préconisations



Etapes clés

Etapes	Réalisation prévisionnelle
Rédiger un projet /trouver des retours d'expérience/ le faire valider par la direction et le communiquer en réunion de service	T1 2023
Rédiger une enquête de pratique et organiser des visites de services	T1 2023
Réaliser les visites et rédiger un bilan avec préconisations	T2 2023
Organiser une réunion de restitution + atelier participatifs avec les agents	T3 2023
Faire valider les préconisations par la direction et les élus	T3 2023
Mettre en œuvre les préconisations	T4 2023
Inscrire des clauses dans le règlement intérieur et dans les marchés publics et fiches de postes	T1 2024
Organiser des visites du centre de tri & incinérateur pour les agents & élus	T2 2024
Organiser des ateliers 0 déchet pour les agents	2024/2025/2026



Coûts

Achat de poubelles adaptées : 500€
Achat de plateaux repas réutilisables : 500€



Publics ciblés

Agents CCHT
Elus

Indicateurs de suivi

Nombre de répondants à l'enquêtes
Nombre de visites de service
Nombre de participants aux visites
Nombre de participants aux ateliers
Nombre de clauses inscrites dans les marchés
Nombre de participants à la restitution



Partenaires

Savoie Déchet
Ademe

Action n°14 : renforcer l'éco exemplarité des autres collectivités



Constats issus du diagnostic :

Les demandes d'accompagnement de certaines collectivités au sujet de la réduction et du tri des déchets en interne sont croissantes et on note un grand intérêt des agents à ce sujet. Par ailleurs, certaines collectivités sont engagées dans des certifications environnementales (flocon vert).



Objectifs et descriptifs de l'action :

Améliorer les performances de tri des services et réduire les déchets au maximum.



Actions à mettre en place :

- Analyser les pratiques existantes
- Proposer une série de préconisations
- Les faire valider par les élus et la direction
- Appliquer les préconisations



Etapas clés

Etapas	Réalisation prévisionnelle
Rédiger un projet d'accompagnement / le diffuser auprès des collectivités	T1 2025
Rédiger une enquête de pratique et organiser des visites de services	T2 2025
Réaliser les visites et former les agents + rédiger un bilan avec préconisations	T2 2025
Organiser une réunion de restitution + ateliers participatifs avec les agents	T3 2025
Faire valider les préconisations par la direction et les élus et demander un retour officiel	T3 2025
Organiser des visites du centre de tri & incinérateur pour les agents & élus	T4 2025 T2 2026
Organiser des ateliers 0 déchet pour les agents	T2 2026 T3 2026
Evaluer la mise en application des mesures	T4 2026

 Coûts 0	 Publics ciblés Agents communaux Elus
 Indicateurs de suivi Nombre de collectivités impliquées Nombre de visites de service Nombre d'agents formés Nombre de participants aux visites Nombre de participants aux ateliers Nombre de participants à la restitution	 Partenaires

Action n°15 : informer et accompagner les différents corps**Constats issus du diagnostic :**

Le service réduction et tri des déchets travaille depuis de nombreuses années avec les hébergeurs avec des résultats probants. Certains corps de métiers (BTP, santé, restauration, tertiaire...) restent difficiles à toucher pour des raisons variées (manque de disponibilité des professionnels, manque de disponibilité du service, méconnaissance du secteur).

**Objectifs et descriptifs de l'action :**

Améliorer le dialogue entre la CCHT et les professionnels. Mettre à jour leurs connaissances sur la législation et sur les évolutions de leur secteur en termes de gestion des déchets.

**Actions à mettre en place :**

- Réaliser un guide pour chaque corps de métiers
- Rencontrer les fédérations et unions de commerçants
- Informer les nouveaux professionnels
- Actualiser les connaissances du service sur chaque secteur

**Étapes clés**

Étapes	Réalisation prévisionnelle
Effectuer des recherches sur les retours d'expérience et les actualités de chaque secteur d'activité	T4 2022
Recenser les REP en cours et à venir	T4 2022
Identifier les groupements de professionnels	T1 2023
Rencontrer les représentants des corps de métiers afin de cibler les freins et leviers pour une meilleure gestion des déchets	T2 2023
Rédiger un guide adapté à chaque corps de métiers	T2 2023 / T3 2023
Diffuser le guide largement et prévoir une diffusion à chaque nouveau professionnel & agent	T3 2023
Organiser des visites du centre de tri & incinérateur pour les pro qui le souhaitent	T2 2024 / T3 2024
Proposer des formations & diagnostic + signalétique	Toute l'année

**Coûts**

Communication : 3000€

Stagiaire : 3000€

**Publics cibles**

BTP
Santé
Restaurateurs
Hébergeurs
Artisans
Commerces
Tertiaire

Indicateurs de suivi**Partenaires**

UMIH
Gîtes de France

Nombre d'unions de commerçants rencontrées
Nombre de guide diffusés
Nombre de visites effectuées
Nombre de participants aux visites

Unions de commerçants ...

Action n°16 : valoriser les professionnels engagés**Constats issus du diagnostic :**

Le service réduction et tri des déchets travaille plutôt de manière descendante depuis plusieurs années. Certains professionnels sont déjà engagés dans une démarche de réduction des déchets et il peut être intéressant de les valoriser afin de les encourager et d'essaimer leur démarche.

**Objectifs et descriptifs de l'action :**

Améliorer le dialogue entre la CCHT et les professionnels. Inspirer d'autres professionnels du secteur.

**Actions à mettre en place :**

- Réaliser des interviews et les diffuser

**Etapes clés**

Etapes	Réalisation prévisionnelle
Actualiser les données du service sur les professionnels engagés	T1 2023
Prendre contact avec les professionnels et les interviewer	Toute l'année
Planifier la diffusion avec le service communication tout au long de l'année	T2 2023
Evaluer les retombées	T4 2023

**Coûts****Publics ciblés**

BTP
Santé
Restaurateurs
Hébergeurs
Artisans
Commerces
Tertiaire

Indicateurs de suivi

Nombre de professionnels interviewés
Nombre de post facebook et de publications réalisées
Fréquentation digitale
Nombre de retours des professionnels

**Partenaires**

UMIH
Gîtes de France
Unions de commerçants ...

Action n°17 : Sensibiliser les vacanciers



Constats issus du diagnostic :

La production de déchets liée au tourisme est conséquente puisque la population est multipliée par 10 en hiver dans certains secteurs. Des problématiques perdurent quant à la sensibilisation de ces vacanciers car ils sont originaires des 4 coins du monde, que la durée de séjour est courte et qu'ils attendent parfois un certain standing. Néanmoins la population locale souhaite de plus en plus limiter l'impact de cette fréquentation pour protéger son environnement.



Objectifs et descriptifs de l'action :

Poursuivre les actions à fort impact et innover pour sensibiliser davantage de touristes sur la question des déchets.



Actions à mettre en place :

- Poursuivre la tenue de stands l'été et l'hiver
- Faire intégrer la réduction et le tri des déchets dans les supports de communication à destination des touristes
- Sensibiliser dans les lieux d'attente et de transports
- Trouver des actions ludiques et innovantes
- Prévoir un plan de communication ciblé touristes



Etapes clés

Etapas	Réalisation prévisionnelle
Recenser les tour opérateurs du secteur et étudier la possibilité de sensibiliser leurs clients	T1 2024
Réaliser des ateliers zéro déchet en lien avec les OT	T1 T2 2022 / T1 T2 2023 T1 T2 2024 / T1 T2 2025 / T1 T2 2026
Sensibiliser sur stand lors d'événements	T3 2022 2023 2024 2025 2026
Effectuer de la veille sur des opérations de sensibilisation ludiques	T1 2024
Étudier un partenariat avec les transporteurs pour diffuser de la communication	T1 2024
Lister le cahier des charges du plan de communication	T2 2025
Elaborer la création des supports via une agence	T3 2025
Diffuser les outils	T4 2025 T1 2026



Coûts

Animations : 1000€/an
Ateliers : 200€/an
Com : 10000€



Publics ciblés

Vacanciers

Indicateurs de suivi

Nombre de sacs distribués
Nombre d'hébergeurs partenaires
Nombre d'ateliers réalisés
Nombre de stand tenus



Partenaires

UMIH
Gîtes de France
Unions de commerçants ...

Nombre d'insertion dans les supports de communication destinés aux vacanciers
Nombre de post facebook
Nombre de magazine infonews distribués

Action n°18 : Famille témoin 0 déchet



Constats issus du diagnostic :

La sensibilisation tend à se cantonner aux personnes déjà engagées dans le tri et la réduction des déchets. Les personnes vieillissantes ne sont pas toujours faciles d'accès et une partie de la population descend peu en vallée en particulier durant la saison. Certains habitants semblent encore avoir des freins à adopter des gestes de réduction des déchets.



Objectifs et descriptifs de l'action :

Accompagner une trentaine de familles dans un projet de familles témoins, à l'aide d'outils, d'ateliers, de conseils.



Actions à mettre en place :

- Constituer des kits 0 déchets type
- organiser le projet type
- Trouver des familles témoins
- Trouver des intervenants
- Organiser des ateliers & conférences



Etapas clés

Etapas	Réalisation prévisionnelle
Elaborer un plan d'action type pour le projet	T3 2025
Elaborer un kit type	T3 2025
Trouver des intervenants pour les ateliers & conférences	T1 2026
Préparer des outils de communication et les diffuser	T2 2026
Inscrire les familles	T3 2026
Réunion de début d'opération	T3 2026
Suivi/ateliers/échanges/formations/conférences	T3 T4 2026
Réunion de fin d'opération	T4 2026
Bilan de l'opération	T1 2027
Bilan à N+1 auprès des familles témoins	T3 2027



Coûts

Kits: 3000€
Ateliers/ Conférence : 1000€
Com : 2000€



Publics ciblés

Usagers



Indicateurs de suivi

Nombre de familles participantes
Nombre de personnes participants aux conférences/ateliers/réunions
Poids de déchets moyens de départ et d'arrivée
Nombre de familles ayant abandonné le projet
Poids de déchets moyen à N+1



Partenaires

Associations
Mairies
Centre sociaux
Antennes CCHT
Bailleurs

Action n°19 : Démocratiser le zéro déchet pour les habitants**Constats issus du diagnostic :**

On constate un engouement pour la réduction des déchets mais encore de nombreux freins à la concrétisation de certains gestes. Il est donc important pour la CCHT de veiller à faciliter ce geste.

**Objectifs et descriptifs de l'action :**

Susciter l'envie d'expérimenter certains gestes, faciliter l'achat en vrac et rendre visible les producteurs engagés sur le territoire.

**Actions à mettre en place :**

- Réaliser une cartographie du zéro déchet en Tarentaise
- Effectuer un travail de sensibilisation des commerçants
- Proposer des ateliers auprès du grand public

**Étapes clés**

Étapes	Réalisation prévisionnelle
Recenser les professionnels engagés dans la réduction des déchets en partenariat avec les autres ComCom et créer une cartographie groupée	T3 T4 2023 T1 T2 2024
Remettre au goût du jour les écriteaux sur l'usage des contenants réutilisables et les proposer en version autocollante et plastifiée.	T2 2025
Créer de nouveaux supports de communication sur l'usage du vrac	T2 2025
Proposer des ateliers sur le zéro déchet	Toute l'année

**Coûts**

Création web : 1000€
Ateliers : 500€/an
Com : 500€

**Publics ciblés**

Usagers

**Indicateurs de suivi**

Nombre de points recensés sur la cartographie
Fréquentation digitale
Nombre de professionnels engagés dans le démarche vrac / contenants
Nombre d'ateliers et de participants

**Partenaires**

Associations
Mairies
Commerces et unions des commerçants
Antennes CCHT
autres ComCom

Action n°20 : Réaliser une caractérisation sur omr



Constats issus du diagnostic :

La caractérisation des OMR réalisée en 2010 a permis au territoire d'avoir un aperçu détaillé des pratiques des habitants en termes de production de déchets. Néanmoins, celle-ci date et il est probable que les pratiques se soient modifiées. Il sera donc intéressant au terme de ce PLP d'évaluer l'impact de ses actions et de mesurer les nouvelles pratiques des acteurs du territoire.



Objectifs et descriptifs de l'action :

Avoir une vision précise de la production de déchets des habitants du territoire afin d'améliorer les actions pour un nouveau PLP et d'évaluer l'impact des ECT et du précédent PLP.



Actions à mettre en place :

- Réaliser une caractérisation des OMR avec un cabinet d'étude.



Etapes clés

Etapas	Réalisation prévisionnelle
Demander des devis	T3 2026
Faire valider le principe aux élus	T1 2027
Le cas échéant, réaliser une publication	T2 2027
Réaliser la caractérisation	T3 2027
Diffuser le bilan auprès des élus	T4 2027

 **Coûts**
Etude : 12 000€

 **Publics ciblés**
Usagers

• **Indicateurs de suivi**

Tonnages identifiés

 **Partenaires**
Cabinet d'études

Action n°21 : renforcer les liens avec les associations et**Constats issus du diagnostic :**

Le territoire dispose de nombreuses associations dont les thématiques diffèrent. Il est également riche en petits événements locaux et en gros événements liés à l'activité touristique. Si la demande d'accompagnement du service tend à croître, elle n'est pas encore assez connue auprès des habitants et ses outils sont limités.

**Objectifs et descriptifs de l'action :**

Améliorer la connaissance du tissu associatif local. Renforcer les liens avec les associations, se faire connaître auprès des organisateurs d'événements et renforcer l'offre d'outils pour les accompagner.

**Actions à mettre en place :**

- Recenser les associations et les événements dans chaque commune
- Réaliser une communication ciblée & les rencontrer lors des différents forums
- Trouver des outils ludiques pour réduire et trier les déchets lors des événements

**Etapes clés**

Etapes	Réalisation prévisionnelle
Étoffer la flotte de gobelets	T3 2022 / T1 2023
Trouver un partenariat pour le lavage des gobelets	T2 2023
Réaliser une note à l'attention des associations	T2 2023
Assister aux forums des associations	T3 2023
Se faire un listing des associations du territoire	T3 2023
Effectuer de la veille sur des initiatives ludiques à l'usage des organisateurs d'événements	T4 2023
Etudier la mise en place d'une brigade du tri pour les événements	T3 2024
Réaliser un guide à l'usage des organisateurs d'événements	T3 2024 / T2 2025
Recenser les événements sur l'ensemble des communes	T2 2025
Valoriser les associations et organisateurs d'événements exemplaires	Toute l'année

**Coûts**

Gobelets : 600€
Réalisation du guide :
Impressions :
Lavage gobelets : 300€/an
Outils ludiques tri: 1000€

**Publics cibles**

Usagers
Associations
OT
Communes
Comités des fêtes

Indicateurs de suivi

Nombre de prêts de gobelets
Nombre d'accompagnements d'organisateur
d'événements
Nombre d'associations rencontrées
Nombre de partenariats effectués avec les asso

Partenaires

OT
Communes
restaurateurs

Action n°22 : limiter les dépôts à proximité des cse **Constats issus du diagnostic :**

De nombreux dépôts d'encombrants sont constatés sur l'ensemble du territoire. La gestion de la collecte des encombrants a un coût non négligeable pour la collectivité (252 600€/an cf coûts prestation + régie matrice 2020).

 Objectifs et descriptifs de l'action :

Informier les usagers sur l'interdiction de ces dépôts. Harmoniser les consignes sur l'ensemble des communes et valoriser les solutions de réemploi ou de traitement des déchets.

 Actions à mettre en place :

- Rencontrer les communes pour réfléchir sur le sujet
- Informer les usagers
- Réduire le nombre de tournées

 Etapes clés

Etapes	Réalisation prévisionnelle
Approfondir le suivi de collecte des encombrants grâce à des suivis de pesées	T2 2025
Rencontrer la mairie de Val d'Isère pour réfléchir à harmoniser les consignes	T2 2025
Faire une campagne d'affichage (pieds d'immeuble/tableaux communaux)	T3 2025
Rédiger un CP + com web sur le sujet	T2 2025
Vérifier que chaque CSE dispose d'un autocollant sur les encombrants	T3 2025
Renforcer le contrôle de la police municipale	A partir du T3 2025
Bilan de l'opération	T1 2026

**Coûts**

Impression affiches : 100€
Impression autocollants : 200€

**Publics ciblés**

Usagers
Professionnels

 Indicateurs de suivi

Tonnages d'encombrants collectés
Nombre de collectes
Fréquentation digitale
Nombre d'affiches disposées
Nombre de verbalisations

**Partenaires**

Mairie

Action n°23 : changer l'image des déchèteries



Constats issus du diagnostic :

Le maillage des déchèteries est dense mais certaines sont peu fréquentées. La déchèterie de Bourg Saint Maurice manque d'espace. Elles sont de manière générale peu attrayantes.



Objectifs et descriptifs de l'action :

Améliorer la visibilité de l'information sur les déchèteries. Rendre les structures plus attrayantes et pédagogiques.



Actions à mettre en place :

- Améliorer la signalétique
- Développer la sensibilisation sur site
- Organiser des visites
- Renforcer la formation du personnel
- Renforcer la communication



Etapes clés

Etapes	Réalisation prévisionnelle
Renforcer la communication web	T2 2022
Recenser tous les supports des éco organismes exploitables	T2 2022
Organiser des visites d'état des lieux des déchèteries des Arcs, MLR et Brévières	T2 2022
Diffuser des flyers dans les lieux d'accueil du public et sur stand	T3 2022
Trouver des retours d'expériences d'aménagements de déchèteries hors du territoire	T1 2023
Imprimer des panneaux pédagogiques des éco organismes pour les bennes	T3 2022
Créer des stickers pour camoufler les bacs OM	T1 2022
Organiser des visites pour les scolaires	T2 2023
Organiser des visites des exutoires des filières pour le personnel de Trialp	T2 2023
Organiser des stands de sensibilisation sur site	T2 2023 / T2 2024 / T2 2025 / T2 2026
Mettre en place un suivi de fréquentation	T1 2023
Réaliser un questionnaire de satisfaction	T3 2023



Coûts

Impression panneaux déchèterie : 100€
Impression stickers : 200€



Publics ciblés

Usagers
Professionnels

Indicateurs de suivi

Tonnages collectés
Suivi de fréquentation
Nombre de stands réalisés
Nombre de visites réalisées



Partenaires

Mairie
Structures d'accueil du public
Ecoles
Trialp
Nantet

Nombre de répondants au
questionnaire de satisfaction

Action n°24 : organiser et accompagner des ramassages de déchets

 Constats issus du diagnostic :

L'activité touristique intense laisse généralement place à de nombreux déchets sauvages en fin de saison. Parallèlement les nombreux chantiers et les conditions climatiques rudes engendrent également l'envol de nombreux matériaux qui finissent par devenir des déchets. A cela peut s'ajouter l'incivilité de certains. Les associations qui organisent des ramassages sont nombreuses et en plein essor mais elles ont besoin de soutien (logistique et pédagogique).

 Objectifs et descriptifs de l'action :

Accompagner les organisateurs de ramassage dans le montage de leur projet et /ou les assister le jour J. Organiser des ramassages de déchets lors du World Clean Up Day.

 Actions à mettre en place :

- * Organiser le world clean up day
- * Répondre aux demandes d'accompagnement
- * Etoffer le matériel utilisé lors de ces opérations de ramassage

 Etapes clés

Etapes	Réalisation prévisionnelle
Lancer un appel à participation pour le WCUP	T2 2022/2023/2024/2025/2026/2027
Organiser la logistique de l'évènement	T3 2022/2023/2024/2025/2026/2027
Réaliser le bilan	T4 2022/2023/2024/2025/2026/2027
S'équiper de pinces + sacs gants adultes	T2 2023
Répondre aux demandes et organiser la logistique	Toute l'année

 Coûts

pinces : 500€
gants adultes : 200€

 Publics ciblés

Habitants / scolaires/ vacanciers / associations

 Indicateurs de suivi

Tonnages collectés
Nombres d'événements
Nombre de participants

 Partenaires

Ecoles
OT
Associations
Mairies

Action n°25 : approfondir la sensibilisation des usagers au



Constats issus du diagnostic :

La sensibilisation tend à se cantonner aux personnes déjà engagées dans le tri et la réduction des déchets. Les personnes vieillissantes ne sont pas toujours faciles d'accès et une partie de la population descend peu en vallée en particulier durant la saison.



Objectifs et descriptifs de l'action :

Cibler les lieux fréquentés par une grande partie de la population et aller vers les habitants pour leur donner l'information.



Actions à mettre en place :

- Poursuivre l'apport de flyers dans les lieux d'accueil et investir de nouveaux lieux
- Poursuivre la diffusion de mémos et de sacs de tri habitants et vacanciers
- Poursuivre la diffusion d'informations auprès des nouveaux arrivants
- Faire de la présence sur stand lors d'événements locaux
- Effectuer des réunions d'information
- Proposer des conférences
- Éduquer les enfants à l'école



Etapas clés

Etapas	Réalisation prévisionnelle
Réapprovisionner régulièrement les OT/mairies/maisons de saisonniers/antennes CCHT en supports de communication divers	T1 2022 2023 2024 2025 2026
Distribuer des sacs et des mémos de tri	Toute l'année pour les habitants en saison pour les vacanciers
Approvisionner les salles d'attente de professionnels de la santé en supports de sensibilisation	T1 2022 T1 2023
Constituer des kits types pour les nouveaux arrivants	Toute l'année
Organiser des conférences à l'occasion de la SERD	T4 2022 2023 2024 2025 2026
Organiser des réunions d'information dans les villages	Toute l'année ponctuellement
Assurer des stands durant quelques marchés	T3 2022 2023 2024 2025 2026
Trouver des animations innovantes sur le zéro déchet pour les scolaires	
Organiser des ateliers à destination des saisonniers	T1 T2 2022 2023 2024 2025 2026
Diffuser de l'information sur les canaux de communication des saisonniers	T4 2022 T1 T2 T4 2023 T1 T2 T4 2024 T1 T2 T4 2025 T1 T2 T4 2026



Coûts

Impressions : 1000€/an
Sacs de tri : ?€/an



Publics ciblés

Usagers

Conférence : 500€/an
Com : 500€

- Indicateurs de suivi

Nombre de sacs distribués
Nombre de structures d'accueil
partenaires pour la diffusion
Nombre de courriers nouveaux arrivants
Nombre de participants aux conférences
Nombre de réunions d'information
réalisées
Nombre de stands sur marché
Nombre d'ateliers et de participants



Partenaires

Associations
Mairies
OT
Antennes CCHT
écoles
maisons des saisonniers

Action n°26 : déployer un plan de communication sur les extensions de consignes de tri

Constats issus du diagnostic :

De nombreux déchets recyclables se retrouvent encore aux ordures ménagères, en particulier en station. Le centre de tri constate de nombreuses erreurs. L'obligation sur le tri de tous les emballages arrivant à grands pas, il semble indispensable d'engager une communication de masse pour harmoniser les connaissances de chacun sur le tri des déchets.

Objectifs et descriptifs de l'action :

Organiser et déployer une communication de masse sur les nouvelles consignes de tri.

Actions à mettre en place :

- Actualiser les outils de communication
- Les diffuser

Etapes clés

Etapes	Réalisation prévisionnelle
Suivre les avancées de Savoie Déchet sur la communication	T1 2022 2023 2024 2025 2026
S'approprier les outils et les actualiser à la sauce CCHT	T2 T3 2022
Planifier la diffusion	T1 2022 T1 2023
Lancer la communication web/papier/radio/réunions d'informations	Toute l'année pour les habitants à l'année, en saison pour les stations
Compléter par du porte à porte pro	en début de saison
Lancer un rappel	T4 2022 2023 2024 2025 2026
Evaluer les retombées	Toute l'année ponctuellement

Coûts

Mémos : 2000€
Guides du tri : 2900€
Sacs de tri (habitants et touristes): 15000€ /an
Courriers : 2000€
Affiches : 300€
Radio : 5000€
Autocollants 3500€



Publics ciblés

Usagers

Indicateurs de suivi

Nombre de courriers envoyés
Nombre de CP réalisés
partenaires pour la diffusion



Partenaires

Associations
Mairies
OT
Antennes CCHT
Maisons des saisonniers

Nombre de réunions d'informations et de participants

Unions de commerçants
Savoie Déchets